

RAPPORT DURABILITÉ

DE



2025
Groupe BEP

TABLE DES MATIÈRES

I.	INTRODUCTION GÉNÉRALE	3
A.	Contexte.....	3
B.	Enjeux et stratégie du BEP	9
II.	ENVIRONNEMENT	13
A.	Enjeux environnementaux.....	13
B.	Un enjeu universel : le changement climatique	17
C.	BEP	21
D.	BEP Expansion Économique.....	23
E.	BEP Environnement	25
F.	IDEFIN	26
G.	BEP Crématorium.....	28
III.	SOCIAL	29
A.	Enjeux sociaux.....	29
B.	Politique sociale	30
C.	Pratiques.....	31
D.	Base de référence pour le futur monitoring.....	32
E.	Actions	33
IV.	SOCIÉTAL	34
A.	Enjeux sociétaux	34
B.	Politique du BEP.....	35
C.	Pratiques.....	35
D.	Base de référence pour le futur monitoring.....	36
V.	GOUVERNANCE.....	37
A.	Enjeux de gouvernance.....	37
B.	Politique du BEP.....	38
C.	Pratiques.....	39
D.	Base de référence pour le futur monitoring.....	41
E.	Actions	41
VI.	SYSTÈME RSE	42
A.	Gouvernance RSE.....	42
B.	Tableau de bord et indicateurs de suivi.....	42

I. INTRODUCTION GÉNÉRALE

A. Contexte

1. *Raison d'être du rapport*

Ce rapport de durabilité a été élaboré dans la continuité de la préparation du BEP à la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD), une directive européenne visant à harmoniser et standardiser la communication des impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance des entreprises.

Initialement, le BEP dépassait deux des trois seuils de la directive, ce qui rendait son application prévue à partir de l'exercice 2025. Toutefois, à la suite des discussions menées au printemps-été 2025 dans le cadre de la loi Omnibus, l'application de la CSRD a été suspendue pour deux ans (*stop-the-clock*) et les seuils d'assujettissement pourraient être relevés. Ces évolutions conduiraient dès lors le BEP à sortir du champ d'application réglementaire. Pour autant, le BEP choisit de maintenir sa démarche et de publier ce rapport.

Nous considérons que mesurer, analyser et partager nos impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance est un levier stratégique majeur pour répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux actuels.

Cette démarche volontaire nous permet d'anticiper les évolutions réglementaires, de renforcer la confiance de nos parties prenantes et de contribuer activement aux objectifs européens en matière de développement durable et de neutralité carbone.

Au-delà du cadre légal, ce rapport reflète notre volonté de construire un modèle économique résilient, éthique et durable, capable de s'adapter aux transformations de notre environnement et aux défis à venir, tout en créant de la valeur pour l'ensemble de notre écosystème.

Le présent rapport constitue le tout premier rapport de durabilité élaboré par le BEP. Dans cette démarche initiale, nous avons veillé à structurer le rapport de manière aussi exhaustive que possible, en identifiant d'ores et déjà les principales catégories d'actions, d'indicateurs clés de performance (KPIs) et de chiffres essentiels. Toutefois, certains plans d'actions et l'ensemble des KPIs restent à ce stade non-renseignés, car le processus de collecte et d'analyse des données n'est pas encore abouti pour toutes les thématiques. Cette absence de valeurs pour les KPIs s'explique aussi par le fait qu'il s'agit de la première année de mise en œuvre de notre démarche, considérée comme année de référence. Celle-ci sert de point de départ pour établir un premier monitoring lors de l'exercice suivant, ce qui permettra de collecter des données fiables et d'identifier des valeurs cohérentes pour fixer des objectifs pertinents et mesurables. Ainsi, nous posons les bases pour un suivi rigoureux et transparent, garantissant une amélioration continue dans la durée. Ce choix permet néanmoins d'établir une base claire et cohérente pour les futurs rapports, qui seront progressivement enrichis au fil de nos avancées et de la mise en œuvre des actions identifiées. L'objectif est ainsi de pouvoir compiler et consolider les différents éléments dans une logique d'amélioration continue, tout en assurant la transparence sur les axes en cours de développement.

2. Définitions

Dans le cadre du rapport de durabilité, plusieurs termes clés de la thématique sont utilisés. Afin d'assurer une compréhension commune, voici les définitions des principaux concepts.

- **Bilan carbone :**

Outil de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre d'une organisation, d'un produit ou d'un service, sur un périmètre défini. Il permet d'identifier les principales sources d'émissions et de mettre en place des actions de réduction.

- **CDI (Comité de Direction Interne) :**

Équipe dirigeante opérationnelle du BEP, composée de l'ensemble des directrices, directeurs, cheffes et chefs de service.

- **CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) :**

Directive européenne visant à harmoniser et améliorer la qualité des rapports de durabilité des entreprises en couvrant les critères ESG. Elle concerne un nombre croissant d'entreprises en Europe et impose un reporting plus précis et standardisé pour certaines entreprises.

- **Développement durable :**

Modèle de développement qui répond aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, en intégrant des considérations économiques, sociales et environnementales.

- **Double matérialité :**

Identification des enjeux matériels de durabilité pour l'entreprise sous l'angle de la performance financière ainsi que pour la société et l'environnement.

- **Empreinte carbone :**

Mesure des émissions de gaz à effet de serre générées directement ou indirectement par une organisation.

- **ESG (Environnement, Social et Gouvernance) :**

Les trois piliers sur lesquels repose l'évaluation de la performance des entreprises en matière de durabilité. L'environnement inclut, entre autres sujets, la gestion des ressources et le changement climatique ; le social englobe les droits humains et les conditions de travail ; et la gouvernance concerne la transparence et l'éthique des affaires.

- **ESRS (European Sustainability Reporting Standard) :**

Au nombre actuel de 12, ces standards sont repris dans la CSRD afin d'émettre les exigences de reporting nécessaires pour harmoniser les informations de durabilité et permettre la comparaison entre deux structures.

- **Équivalent CO₂ (CO₂e) :**

Unité de mesure standardisée permettant d'exprimer l'impact climatique de différents gaz à effet de serre en le ramenant à la quantité de CO₂ ayant le même effet de réchauffement.

- **Gaz à effet de serre :**

Gaz présents dans l'atmosphère qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface de la Terre et contribuent à l'effet de serre. Les principaux GES sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O) et les gaz fluorés.

Notre bilan carbone décrit en détail toutes les émissions de gaz à effet de serre liées à nos activités et ce, tout au long de notre chaîne de valeur. Ces émissions sont divisées en trois scopes :

- Le Scope 1 correspond aux émissions directes produites par notre entreprise (exemple : celles issues de nos véhicules ou de nos installations);
- Le Scope 2 concerne les émissions indirectes liées à l'énergie achetée et consommée (exemple : l'électricité ou la chaleur);
- Le Scope 3 regroupe les autres émissions indirectes notamment celles liées aux achats, aux transports ou encore à certaines activités en amont et en aval.

- **IRO (impact, risque & opportunité) :**

Ils désignent l'ensemble des conséquences (positives et négatives), des menaces potentielles et des perspectives liées aux enjeux de durabilité, en considérant leur double matérialité (impact sur la performance financière du BEP et impact sur ses parties prenantes, ainsi que sur la société et l'environnement). Cette approche holistique permet d'identifier et d'évaluer de manière intégrée les enjeux de durabilité pouvant affecter l'entreprise et ses parties prenantes.

- **ODD (Objectif de Développement Durable) :**

Ensemble de 17 objectifs fixés par les Nations Unies pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la paix et la prospérité d'ici 2030.

- **Partie prenante :**

Tout individu ou groupe affecté par les activités de l'entreprise ou ayant un intérêt dans ses décisions.

- **RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) :**

Démarche par laquelle une entreprise intègre les préoccupations sociales, environnementales et de gouvernance dans ses activités afin de contribuer à un développement durable.

- **Scope:**

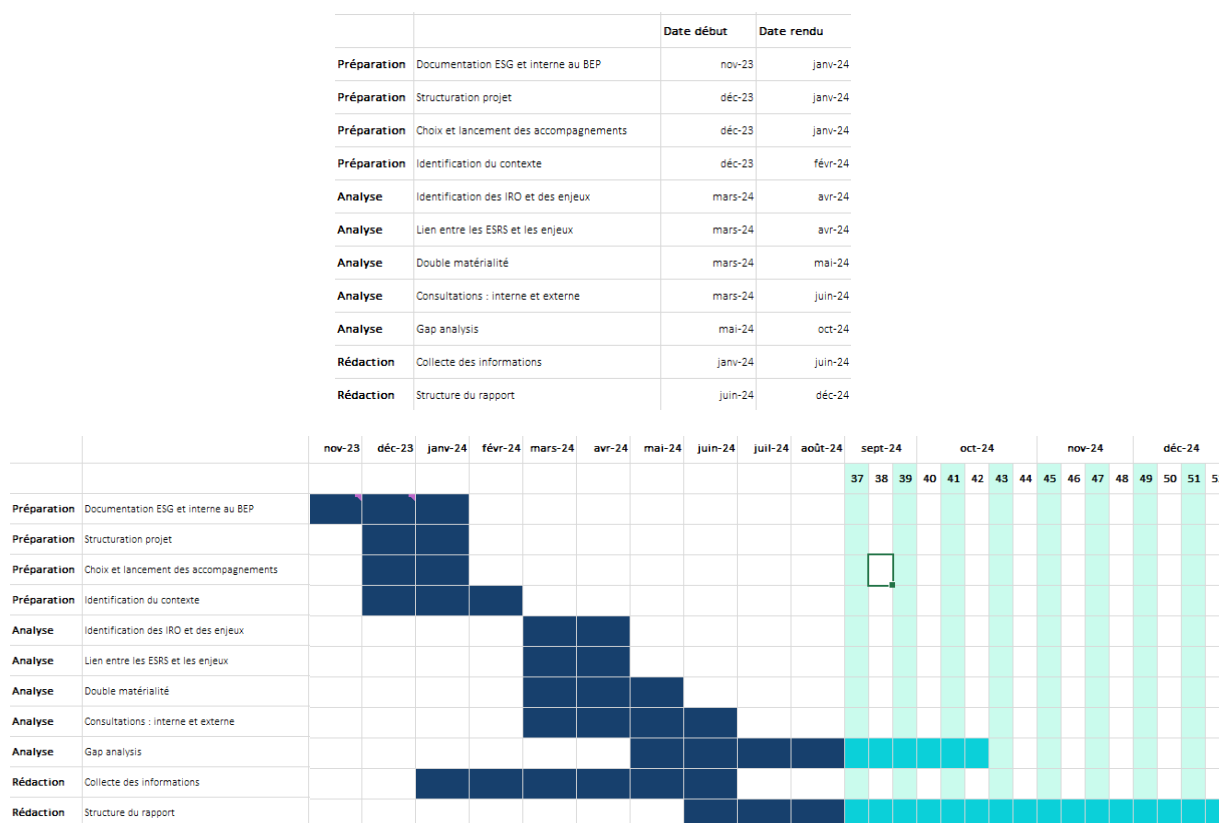
Voir "Gaz à effet de serre".

3. Comment ce rapport a-t-il été établi ?

a) Périmètre du rapport

Ce rapport de durabilité couvre l'ensemble des activités des intercommunales du groupe : BEP, BEP Expansion Économique, BEP Environnement, BEP Crématorium et IDEFIN. Il prend en compte les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance de ces entités. Le périmètre inclut à la fois les activités directes et les effets significatifs de la chaîne de valeur lorsque les données sont disponibles.

b) Calendrier de préparation



La préparation du rapport de durabilité a débuté en novembre 2023 avec une phase préliminaire visant à rassembler la documentation essentielle, tant interne qu'externe (ESRS, politiques internes, plan stratégique, etc.). Cette étape a également permis de structurer le projet, d'identifier le contexte du BEP et de mettre en place un accompagnement avec trois entreprises spécialisées : l'une dédiée au bilan carbone, une autre à l'élaboration de la feuille de route ODD, et une dernière pour un soutien spécifique sur la CSRD et la démarche RSE.

En mars 2024, la phase d'analyse a débuté avec l'organisation d'un séminaire réunissant le CDI afin d'identifier les impacts, risques et opportunités du BEP. Cette analyse s'est poursuivie avec la réalisation de la double matérialité, des consultations auprès des employés, ouvriers et parties prenantes externes, ainsi qu'un *gap analysis* permettant de confronter les exigences de la CSRD aux pratiques actuelles du BEP.

Enfin, à partir de juin 2024, la rédaction du rapport de durabilité a pu commencer, en s'appuyant sur les données déjà collectées et analysées.

Entre fin 2024 et le premier trimestre 2025, des remises en cause de la CSRD sont apparues : la directive « *Stop the Clock* » a été publiée le 16 avril 2025, reportant de deux ans l'application de la directive CSRD afin de permettre au Parlement européen de renégocier les seuils d'application prévus. Malgré cela, le BEP a décidé de maintenir la rédaction du rapport de durabilité.

c) Rôles & responsabilités des acteurs

Le comité de pilotage RSE, composé du Directeur général, de la Directrice des Ressources humaines, de la Directrice du Secrétariat général et du Coordinateur RSE sont chargés de :

Membre	Rôle
Directeur général & Directrice du Secrétariat général	- donner l'orientation stratégique durable ; - être forces décisionnelles stratégiques ; - allouer les ressources nécessaires à la démarche ; - valider les étapes majeures de la démarche ; - être garants des communications externes sur la durabilité.
Directrice des Ressources humaines	- être force décisionnelle stratégique ; - valider les étapes majeures de la démarche ; - être garante des communications externes sur la durabilité ; - veiller au maintien des compétences des personnes dont la fonction a une incidence sur les performances RSE.
Coordinateur RSE	- piloter les actions ; - être force décisionnelle opérationnelle ; - conseiller le Comité pilotage sur base de son expertise ; - gérer les ressources allouées par la Direction pour la démarche ; - être garant du rapport de durabilité et du bilan carbone.

D'autres acteurs, en dehors du Comité de pilotage ont contribué à la démarche RSE et la rédaction du présent rapport de durabilité :

Directrices & Directeurs des départements	- sont responsables des actions attribuées à leur département ; - sont garants de l'intégration des démarches RSE dans les métiers.
L'ensemble des travailleurs	- remontent des incidents ou risques RSE à la direction ; - intègrent la RSE à leur métier.

d) Outils et ressources utilisés

Pour garantir la qualité et la robustesse de ce rapport de durabilité, nous avons structuré notre démarche en nous appuyant sur plusieurs référentiels et expertises externes. Le cadre de reporting s'inspire des ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*), en cohérence avec une partie des exigences de la CSRD, et s'inscrit dans une logique d'amélioration continue en suivant les principes de l'ISO 26000, en vue d'une future labellisation *Engagé RSE*.

L'élaboration du rapport a bénéficié de l'accompagnement de la *SRL Mahavi*, qui a soutenu sa préparation et sa rédaction, ainsi que de *Smart2circle*, dont la contribution à notre feuille de route des Objectifs de Développement Durable (ODD) a permis d'alimenter la réflexion stratégique. Par ailleurs, nous avons fait appel à *Tapio* pour réaliser notre bilan carbone et mettre en place un outil de suivi des émissions de gaz à effet de serre.

En interne, nous avons structuré notre suivi autour d'un système d'indicateurs de performance couvrant les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance. L'analyse de ces données permet d'évaluer nos progrès, d'identifier nos leviers d'amélioration et d'assurer une transparence renforcée dans nos engagements en matière de durabilité.

e) Consultation des parties prenantes

La CSRD imposait aux entreprises de consulter leurs parties prenantes, tout en leur laissant la liberté de choisir la méthode appropriée. Afin d'adapter cette démarche à la diversité de ses interlocuteurs, le BEP a mis en place plusieurs outils de consultation. Les employés ont été impliqués à travers une animation interactive accompagnée d'un questionnaire, tandis que les ouvriers ont pu s'exprimer via un questionnaire papier. Pour les entreprises, administrations, associations, universités, banques et Communes, une table ronde a été organisée, favorisant les échanges et la concertation.

	Animation	Questionnaire	Table ronde	Site internet
Employés	X			
Ouvriers		X		
Entreprises			X	
Administrations			X	
Associations			X	
Universités			X	
Banques			X	
Communes			X	
Autres				X

f) Notion de double matérialité

A l'instar des exigences liées à l'analyse des enjeux de la CSRD, ce rapport repose sur une analyse de double matérialité, permettant d'évaluer à la fois l'impact du BEP sur l'environnement et la société (matérialité d'impact) et l'influence des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sur la performance et la résilience de l'organisation (matérialité financière). Cette approche a guidé l'identification des enjeux prioritaires en tenant compte des attentes des parties prenantes et des risques et opportunités liés aux activités du BEP. Elle constitue ainsi un levier stratégique pour anticiper les évolutions réglementaires, mieux gérer les risques et renforcer l'engagement du BEP en faveur d'un développement durable et responsable.

g) Limites du rapport

Ce premier exercice de reporting de durabilité constitue une étape clé pour le BEP, mais il présente encore certaines limites, notamment en matière de disponibilité et de qualité des données. Certains indicateurs, en particulier ceux liés aux impacts indirects, restent à définir et à approfondir afin d'assurer un suivi plus précis et exhaustif. Conscient de ces défis, le BEP s'engage dans une démarche d'amélioration continue pour affiner ses méthodes de collecte, renforcer la fiabilité des informations et élargir progressivement le périmètre des analyses. L'objectif est d'enrichir chaque année ce rapport afin d'offrir une vision toujours plus transparente et pertinente de ses engagements et de ses performances en matière de durabilité.

h) Vision pour les futurs rapports

Dans cette dynamique d'amélioration continue, le BEP ambitionne de renforcer la qualité de ses futurs rapports de durabilité en affinant ses indicateurs et en structurant davantage la collecte de données. L'objectif est d'améliorer la précision des analyses, notamment sur les impacts indirects, tout en intégrant de nouvelles thématiques pertinentes pour ses activités. Le BEP souhaite également approfondir l'implication de ses parties prenantes dans le processus de reporting et suivre de plus près l'évolution des exigences réglementaires. Cette approche permettra d'assurer une transparence accrue et de mieux aligner la stratégie de durabilité avec les enjeux environnementaux, sociaux et économiques à long terme.

B. Enjeux et stratégie du BEP

1. *BEP*

Situé au croisement de deux axes européens de développement (l'axe Bruxelles-Luxembourg et l'axe industriel sambro-mosan), le territoire namurois occupe une position stratégique au cœur de la Wallonie. Il se caractérise par :

- La présence de la capitale régionale wallonne, également chef-lieu de la province ;
- Un cadre de vie attrayant et une ruralité organisée autour de quelques pôles urbains de taille moyenne ;
- Une économie majoritairement de services, complémentaire à celle développée par les deux pôles industriels wallons.

Dans ce contexte, le BEP se fixe pour objectif de développer le territoire namurois dans une dynamique économique et sociale durable, génératrice d'activités et d'emplois, orientée vers l'innovation et la créativité. Les lignes de force de cette dynamique sont :

- Le développement entrepreneurial ;
- La valorisation des ressources endogènes en s'inscrivant résolument dans l'économie circulaire ;
- L'aménagement d'un cadre de vie de qualité stimulant et tenant compte des enjeux énergétiques, numériques, démographiques et intergénérationnels. Cette stratégie s'inscrit également dans la recherche de complémentarité avec d'autres espaces territoriaux wallons, belges et étrangers.

Le BEP est l'agence de développement du territoire namurois. A ce titre, il entend être un modèle d'entreprise publique proactive, partenaire des collectivités régionales et locales.

2. *BEP Expansion Économique*

BEP Expansion Économique, intercommunale thématique gérée par le BEP, a pour mission d'aménager et de gérer des équipements infrastructurels tels que des parcs d'activité économique, bâtiments-relais et incubateurs, parc scientifique, en appui de la politique menée par les instances provinciales, régionales et européennes, en coordination avec les Communes membres.

3. *BEP Environnement*

BEP Environnement, intercommunale thématique gérée par le BEP, a pour mission de prendre en charge et de mener toute initiative de nature à favoriser la sauvegarde, la gestion et le développement de l'environnement et de la salubrité publique en Province de Namur, en coopération avec les Communes. Elle vient en appui de la politique menée par la Wallonie en matière de gestion des déchets. Dans ce cadre, elle assure des missions d'éducation, de prévention, de réutilisation et de réemploi, gère des services de collecte et des infrastructures de traitement.

4. *BEP Crématorium*

BEP Crématorium, intercommunale thématique du BEP, a pour mission la construction, l'organisation et la gestion, dans le respect des dispositions légales et réglementaires relatives aux funérailles et sépultures, d'un ou plusieurs centres funéraires publics. Ceux-ci comprennent notamment crématorium, funérarium, columbarium ainsi que des pelouses de dispersion des cendres et des parcelles d'inhumation des urnes.

5. IDEFIN

IDEFIN est une intercommunale de financement qui a pour but de gérer les participations financières des Communes dans les réseaux de distribution d'énergie pour 36 entités namuroises et 3 hennuyères.

Le BEP et ses intercommunales construisent leur vision et leurs priorités à travers un plan stratégique triennal et évalué annuellement pour en mesurer les avancées et ajuster les actions si nécessaire. Le plan stratégique 2026-2028, sur lequel repose le présent rapport de durabilité, a été élaboré en intégrant de manière structurée et transversale les principes de développement durable. Les trois piliers, environnemental, social et économique, ont été pleinement pris en compte dès les premières étapes de réflexion. Afin d'aligner ce plan stratégique avec les enjeux de durabilité identifiés, la direction a appuyé son travail sur :

- Les impacts, risques et opportunités liés aux activités du BEP ;
- Les enjeux matériels issus de l'analyse de double matérialité ;
- Les indicateurs clés de performance (KPI) environnementaux, sociaux et de gouvernance déjà suivis ou à développer.

Cette approche permet d'assurer la cohérence entre la stratégie globale du BEP, ses engagements RSE et les attentes des parties prenantes. Elle favorise aussi une meilleure anticipation des défis à venir, tout en assurant la création de valeur à long terme pour les territoires, les citoyens et les collectivités partenaires.

6. Enjeux

Le CDI a établi 18 enjeux pour le BEP. Sur la base desquels 10 enjeux dits matériels ont été listés. Pour la thématique « Environnement », sont identifiés les émissions de gaz à effet de serre, l'énergie, les sols et les déchets & la circularité. Pour la thématique « Social », la santé & sécurité au travail, la reconnaissance des travailleurs, le dynamisme local et les conditions de vie des citoyens. Pour la dernière thématique « Gouvernance », les enjeux sont l'intégrité, le dialogue citoyen et le dialogue social.

Voici le tableau de concordance entre les enjeux matériels et les ESRS de la CSRD :

E1	Changement climatique	Emission de GES, Energie
E4	Biodiversité & écosystèmes	Sols
E5	Déchet & circularité	Déchets & circularité
S1	Nos travailleurs	Reconnaissance, Santé & sécurité
S4	Consommateurs & utilisateurs finals	Conditions de vie, Dynamisme local
G1	Conduite des affaires	Intégrité, Dialogue citoyen

Afin d'évaluer la matérialité des enjeux nous nous sommes penchés sur les impacts, risques et opportunités liés à ces enjeux. Les enjeux matériels sont ceux qui ont soit des effets actuels ou

potentiels importants sur le plan financier, soit des effets actuels ou potentiels importants au regard de l'environnement ou de la société.

Pour assurer une analyse cohérente et une rédaction plus fluide, nous avons traité les autres enjeux de manière transversale sur l'ensemble des intercommunales. Cependant, pour les enjeux environnementaux, nous avons adopté une approche spécifique en les examinant individuellement afin d'identifier les intercommunales concernées. En effet, la diversité des métiers exercés ne permet pas de regrouper ces enjeux de manière homogène. Voici le tableau de répartition des enjeux :

	BEP	BEP Environnement	BEP Économique Expansion	IDEFIN	BEP Crématorium
Émissions de GES	X	X	X	X	X
Energie			X	X	
Sols		X	X		
Déchets & circularité		X	X		

7. Matrice de double matérialité

La matrice ci-dessous présente la double matérialité du BEP. L'axe vertical exprime la matérialité d'impact, c'est-à-dire l'importance des effets du BEP sur l'environnement et la société. L'axe horizontal traduit la matérialité financière, soit les conséquences potentielles sur la performance économique, les coûts, les revenus, l'accès au financement et la réputation. Chaque point correspond à un thème évalué, distingué par couleur selon sa dimension sociale, de gouvernance ou environnementale.

La lecture se fait par quadrant. Les thèmes situés en haut à droite sont prioritaires : ils combinent impacts élevés et enjeux financiers forts et orientent la stratégie, les objectifs et les investissements. En haut à gauche, les thèmes ont des impacts importants mais des effets financiers plus limités, appelant une gestion des impacts et de la conformité. En bas à droite, les enjeux financiers sont significatifs avec des impacts plus modérés : ils nécessitent un pilotage attentif pour réduire risques et coûts. En bas à gauche, les sujets relèvent d'une veille active et d'actions ciblées.

Plus un point est haut, plus ses impacts sur les parties prenantes et l'environnement sont importants ; plus il est à droite, plus il peut affecter la performance du BEP.



II. ENVIRONNEMENT

A. Enjeux environnementaux

1. Émissions de gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES) sont des gaz présents naturellement ou émis par les activités humaines dans l'atmosphère terrestre. Ils ont la capacité de retenir une partie de la chaleur émise par la Terre, contribuant ainsi à un phénomène naturel appelé « effet de serre », qui maintient la planète à une température viable pour la vie. Cependant, l'accumulation excessive de ces gaz, due notamment à la combustion d'énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz), à certains procédés industriels, à l'agriculture intensive ou aux transports, renforce cet effet de serre et contribue au réchauffement climatique.

Parmi les principaux GES, on retrouve :

- Le dioxyde de carbone (CO_2), issu notamment de la combustion des carburants fossiles ;
- Le méthane (CH_4), lié entre autres à l'élevage et à la décomposition des déchets organiques ;
- Le protoxyde d'azote (N_2O), provenant principalement des engrais agricoles ;
- Ainsi que d'autres gaz fluorés utilisés dans certains procédés industriels.

Leur effet peut être résumé comme suit : lorsque la Terre reçoit l'énergie du soleil, une partie de cette énergie est réfléchiée vers l'espace sous forme de rayonnement infrarouge (chaleur). Les GES, en trop grande quantité, retiennent une part croissante de cette chaleur, ce qui provoque une élévation progressive des températures moyennes à l'échelle mondiale. Ce phénomène entraîne des conséquences multiples : modification des régimes climatiques, fonte des glaciers, élévation du niveau des mers, perturbation des écosystèmes, etc.

Bien que le changement climatique soit un enjeu mondial, ses manifestations varient selon les régions. En Belgique, et plus particulièrement dans la région de Namur, les impacts liés aux GES sont déjà perceptibles :

- Augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes (pluies intenses, sécheresses, canicules) ;
- Effets sur la biodiversité locale et la santé des forêts ;
- Pression accrue sur les infrastructures (réseaux de transport, gestion des eaux pluviales) ;
- Et répercussions sur la santé publique, notamment pour les populations vulnérables.

Il est donc aussi de notre responsabilité d'évaluer, réduire et compenser ces émissions dans une logique de transition juste et durable.

Dans les sections suivantes de ce rapport de durabilité, nous détaillerons de manière transparente les sources d'émissions propres à notre organisation, les données disponibles, ainsi que les mesures engagées ou envisagées pour contribuer à la réduction de notre empreinte carbone.

2. Énergie

L'énergie est au cœur de nos sociétés modernes. Elle permet de faire fonctionner les bâtiments, les industries, les véhicules, les infrastructures numériques et bien plus encore. Elle est donc indispensable au bon fonctionnement de notre territoire, mais elle représente également un enjeu majeur du développement durable, tant sur le plan environnemental que socio-économique.

L'énergie peut être produite à partir de sources renouvelables (soleil, vent, eau, biomasse, géothermie), qui se renouvellent naturellement, ou de sources non renouvelables, comme le pétrole, le gaz ou le charbon, dont les stocks sont limités et dont l'exploitation est fortement émettrice de gaz à effet de serre.

La Belgique, comme de nombreux pays européens, importe une part importante de son énergie, notamment fossile, ce qui rend le pays dépendant de marchés internationaux et expose son économie aux fluctuations géopolitiques. Dans ce contexte, la sobriété énergétique, l'efficacité dans l'usage de l'énergie, et le déploiement des énergies renouvelables deviennent des priorités stratégiques.

Produire de l'énergie, la transporter et l'utiliser entraîne des conséquences environnementales directes :

- Les énergies fossiles sont fortement émettrices de GES ;
- Certaines énergies (comme le nucléaire) posent des questions de gestion des déchets ou de sécurité ;
- Le développement des infrastructures énergétiques peut avoir un impact sur les milieux naturels et les paysages.

En parallèle, l'accès à une énergie abordable et durable est un enjeu de justice sociale, en particulier face à la précarité énergétique qui touche certaines populations en difficulté.

Dans les sections suivantes du rapport, nous présenterons de manière plus précise :

- Les initiatives de réduction et de transition énergétique déjà mises en œuvre ;
- Ainsi que nos engagements pour l'avenir en matière d'énergie durable et responsable.

3. Sols

L'utilisation des sols et la préservation de la biodiversité sont deux dimensions étroitement liées et fondamentales du développement durable. Elles concernent la manière dont nous aménageons, exploitons et transformons les espaces naturels, agricoles ou urbains, ainsi que la capacité des écosystèmes à maintenir leurs fonctions essentielles et leur richesse en espèces.

La biodiversité, ou diversité du vivant, désigne l'ensemble des espèces animales, végétales, fongiques et microbiennes, leurs habitats et les interactions qui les unissent. Elle joue un rôle essentiel pour le bon fonctionnement des milieux naturels et le bien-être humain : régulation du climat, pollinisation, qualité des sols et de l'eau, résilience face aux catastrophes naturelles, etc.

L'utilisation des sols et la préservation de la biodiversité ne sont pas des sujets abstraits ou réservés aux espaces naturels protégés. Elles concernent chaque décision d'aménagement, chaque parcelle urbanisée, chaque intervention dans le paysage, car nos activités peuvent modifier en profondeur le fonctionnement naturel des milieux vivants.

Lorsqu'un sol est modifié – par exemple lorsqu'une prairie est transformée en surface bétonnée – cela entraîne plusieurs types d'impacts écologiques :

a) Perte de la capacité naturelle du sol

Un sol vivant est un écosystème complexe qui joue de nombreux rôles : filtration de l'eau, stockage du carbone, support à la vie végétale et animale, régulation des flux hydriques, etc. Lorsqu'il est artificialisé (recouvert d'un revêtement imperméable), il perd ces fonctions essentielles. Cela contribue notamment :

- À une augmentation du ruissellement (et donc du risque d'inondations) ;
- À une réduction de la recharge des nappes phréatiques ;
- À une libération de carbone stocké dans les couches superficielles du sol.

b) Fragmentation des habitats naturels

Les espèces animales et végétales ont besoin de continuités écologiques pour se déplacer, se nourrir, se reproduire. Lorsqu'on construit une route ou un lotissement dans un espace auparavant semi-naturel, on coupe ces continuités et on isole des populations d'espèces. Cette fragmentation affaiblit la résilience des populations animales, réduit la diversité génétique et augmente les risques d'extinction locale.

c) Uniformisation des milieux et appauvrissement écologique

L'aménagement du territoire tend souvent à standardiser les milieux (pelouses rases, revêtements minéraux, haies taillées, arbres exotiques non nourriciers...). Or, la biodiversité a besoin de diversité de structures, d'habitats et d'essences. Par exemple, une zone industrielle bien pensée et pas entièrement minérale offre refuge et ressource alimentaire pour les pollinisateurs, les oiseaux et les insectes.

d) Perturbation des cycles naturels

La transformation des sols perturbe également les grands cycles écologiques :

- Le cycle de l'eau est modifié (vitesse de ruissellement, infiltration) ;
- Le cycle du carbone est altéré (moins de séquestration, plus d'émissions) ;
- Le cycle des nutriments est déséquilibré (apports excessifs en azote ou phosphore issus de certaines pratiques).

e) Dérèglements climatiques amplifiés

L'artificialisation des sols participe directement au changement climatique, via :

- La perte de puits de carbone (prairies, forêts, zones humides),
- L'augmentation des émissions liées à la construction et aux usages fossiles,
- La création d'îlots de chaleur urbains, dus à l'accumulation de surfaces minérales sombres.

f) Érosion de la biodiversité ordinaire

Enfin, il est important de rappeler que la biodiversité ne se limite pas aux espèces rares ou protégées. Les espèces communes (abeilles sauvages, mésanges, renards, vers de terre...) jouent des rôles essentiels. Leur disparition progressive, plus discrète, affaiblit l'ensemble des chaînes écologiques et rend les écosystèmes moins stables, moins productifs, moins résilients.

En province de Namur, et plus largement en Wallonie, les enjeux liés à l'usage des sols sont particulièrement sensibles :

- Le territoire connaît une pression foncière croissante, notamment autour des pôles urbains ;
- La construction d'infrastructures (routes, lotissements, zonings) est désormais limitée ;
- Le territoire a connu assez peu d'activité industrielle et minière, rendant rares les surfaces déjà artificialisées pouvant être utilisées ;

- La biodiversité locale est en déclin comme partout en Europe, en raison de la perte d'habitats, de l'usage de produits phytosanitaires, et du dérèglement climatique.

Cela dit, le territoire dispose également d'atouts : un maillage de forêts, de haies, de cours d'eau et de prairies, ainsi que des acteurs publics mobilisés autour de projets d'aménagement durable, de gestion écologique des espaces verts.

4. *Déchets & circularité*

La gestion des déchets et la mise en œuvre de démarches de circularité sont devenues des enjeux centraux de la transition écologique. Alors que nos modèles économiques traditionnels ont longtemps reposé sur une logique linéaire – extraire, produire, consommer, jeter –, le modèle circulaire vise à fermer les boucles : réduire, réutiliser, recycler, réparer, régénérer.

Cela implique non seulement de mieux gérer les déchets en fin de chaîne, mais aussi de repousser le plus possible leur apparition, en repensant la façon dont nous concevons, utilisons et valorisons les ressources.

Définition des termes clés

Déchet : toute substance ou objet dont le détenteur se défait ou a l'intention ou l'obligation de se débarrasser. Il peut s'agir de déchets ménagers, industriels, organiques, dangereux, etc.

Économie circulaire : modèle visant à découpler la croissance économique de la consommation de ressources non renouvelables, en optimisant la durée de vie des produits, en favorisant leur réemploi et leur valorisation, tout en réduisant la production de déchets.

Hiérarchie de gestion des déchets (directive-cadre européenne) :

- Prévention,
- Réutilisation,
- Recyclage,
- Autres valorisations (énergétique, organique),
- Élimination (mise en décharge ou incinération sans récupération d'énergie).

Chaque produit que nous utilisons en tant que société est issu de matières premières extraites (minerais, eau, pétrole, biomasse...), dont l'exploitation a un coût environnemental élevé (pollution, perte de biodiversité, émissions de gaz à effet de serre). Continuer à produire et consommer comme aujourd'hui nécessite toujours plus de ressources que la planète ne peut en régénérer.

Une fois jetés, les déchets ne disparaissent pas. S'ils ne sont pas triés ou traités correctement, ils peuvent polluer les sols, l'eau, l'air et produire du méthane, un puissant gaz à effet de serre (notamment pour les déchets organiques). Leur traitement (transport, incinération, enfouissement) mobilise de l'énergie, génère des émissions et engendre des coûts économiques et sociaux importants.

L'économie circulaire propose une vision positive et proactive de la transition :

- Écologique, en limitant la pression sur les écosystèmes et les émissions de CO₂ ;
- Économique, en créant des chaînes de valeur locales autour de la réparation, du réemploi ou du recyclage ;
- Sociale, en générant des emplois de proximité non délocalisables (collectes, recyparcs, ressourcerie, maintenance, logistique inverse, etc.).

Avant même de parler de recyclage ou de valorisation, l'enjeu premier est la réduction à la source. Cela implique de concevoir des produits plus durables et réparables, de favoriser les achats en vrac, la location et la mutualisation et de lutter contre l'obsolescence programmée et le gaspillage (alimentaire, numérique...).

B. Un enjeu universel : le changement climatique

En tant qu'acteur majeur du territoire, le BEP reconnaît la nécessité d'agir face aux défis environnementaux de la province de Namur. Nos émissions de gaz à effet de serre, principalement dues à la logistique de collecte des déchets, nous engagent à revoir nos pratiques pour contribuer aux objectifs de décarbonation européens. La consommation énergétique croissante, renforcée par notre transition vers une flotte plus durable, impose une gestion proactive de l'énergie, intégrant des solutions d'autoproduction et des énergies renouvelables.

1. Premiers jalons de performance

Le bilan carbone couvre l'ensemble des intercommunales. Toutefois, compte tenu de la nature de ses activités, IDEFIN a été traité à part pour assurer une meilleure lisibilité des données.

Indicateur	Unité	Valeur
Émissions de gaz à effet de serre		
Émissions GES Scope 1	T CO ₂ e	4.549
% Scope 1	%	26,7
Émissions GES Scope 2	T CO ₂ e	304
% Scope 2	%	1,8
Émissions GES Scope 3	T CO ₂ e	12.156
% Scope 3	%	71,5
Total émissions GES	TCO₂e	17.009

Consommation énergétique	
Consommation de mazout	L
Consommation de gaz	m ³
Consommation totale non-renouvelable	kWh
Pourcentage d'autoconsommation	%
Nombre de m ² accompagné dans le cadre de rénovations énergétiques dans les communes	m ²
Réduction de consommation énergétique dans le cadre des accompagnements des communes	kWh

Les principales sources d'émissions sont :

a) *La logistique*

La consommation de carburant

- Dans le cadre de la collecte des déchets

Le charroi dédié à la collecte des déchets en porte-à-porte constitue la principale source d'émission du BEP. En raison de la couverture géographique étendue à la province – 3 702 km² sur 39 communes – et de la fréquence des tournées, la consommation de carburant est importante.

- Dans le cadre du transport des déchets en aval

Après la collecte les déchets, les déchets sont menés vers leur filière de traitement qui se trouve en partie en dehors de la zone d'intervention du BEP. Ces filières sont l'incinération avec valorisation d'énergie. Pour acheminer les déchets jusqu'aux bonnes filières, des transports routiers et fluviaux sont sous-traités et représentent donc aussi une part significative des émissions du BEP.

- Des engins sur les sites de transfert

Les sites de transfert, où les déchets sont temporairement stockés avant d'être acheminés vers leur destination finale, nécessitent l'utilisation d'engins motorisés pour le déplacement et la gestion des déchets. Ces machines, fonctionnant principalement au diesel, contribuent aux émissions de « Scope 1 ».

b) *Les émissions de process*

Les dégagements passifs lors de la biométhanisation

Le processus de biométhanisation, qui consiste à valoriser les déchets organiques en produisant du biogaz, entraîne des émissions diffuses de méthane (CH₄). Bien que ce biogaz soit capté et utilisé en partie, une fraction s'échappe dans l'atmosphère, contribuant ainsi à l'empreinte carbone globale du BEP.

Le rejet de CO₂ lors des crémations

Les crémations génèrent des émissions directes de dioxyde de carbone (CO₂) dues à la combustion des cercueils et des corps.

c) *La mobilité*

Les déplacements pendulaires des ouvriers

Les équipes du BEP, notamment les ouvriers opérant sur les différents sites, effectuent des trajets domicile-travail souvent contraints par l'absence de transports en commun adaptés. La majorité de ces déplacements s'effectue en voiture individuelle, ce qui représente une source d'émission importante.

d) *Les actifs immobilisés*

La construction de routes pour les parcs d'activité économique

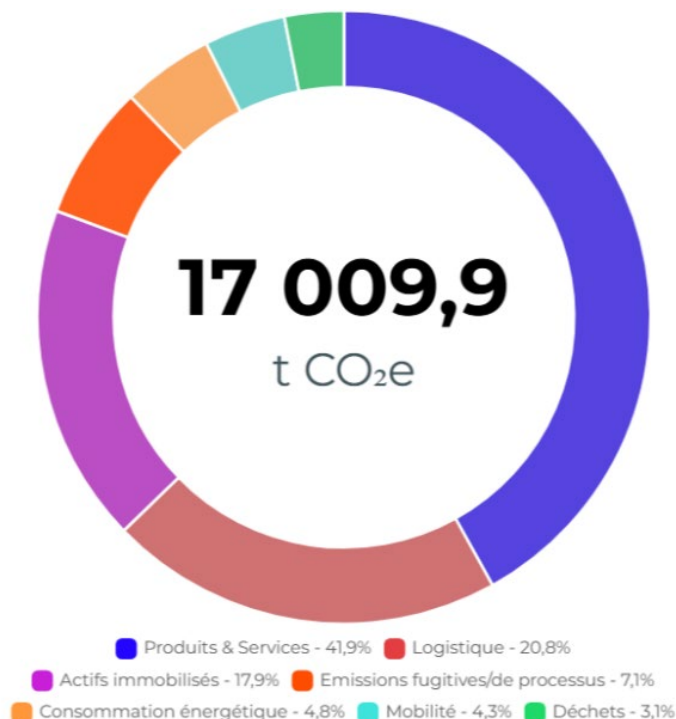
L'aménagement des parcs d'activité économique implique la création d'infrastructures, notamment de routes, ce qui génère des émissions de gaz à effet de serre liées à la production et à l'utilisation des matériaux (bitume, béton) ainsi qu'à l'emploi d'engins de chantier.

e) La consommation énergétique

La consommation de gaz

Le gaz naturel est utilisé pour le chauffage des bâtiments et certaines activités spécifiques nécessitant une forte consommation d'énergie thermique.

Sources d'émissions	Emissions (en T CO ₂ e)
Logistique	3540
Actifs immobilisés	3042
Emissions fugitives	1211
Consommation énergétique	820
Mobilité	730
Produits & services	7.135
Déchets	531



Ces 8 sources d'émissions de gaz à effet de serre représentent environ 80% des émissions totales.

2. La politique environnementale globale

Consciente de l'importance de préserver l'environnement pour les générations futures, notre intercommunale s'engage à agir de manière proactive en matière de développement durable. Nous mettons en œuvre des actions concrètes à travers nos activités de gestion des parcs d'activité économique, de gestion des déchets, de services de crémation, ainsi que nos investissements dans la transition énergétique. Ces engagements se traduisent par l'obtention de certifications telles que l'ISO 14001 pour les parcs d'activité de BEP Expansion Économique et l'EMAS pour plusieurs sites de BEP Environnement. En adoptant cette politique, nous affirmons notre volonté de renforcer nos actions, en alignement avec les objectifs environnementaux de la région wallonne et les directives européennes, y compris celles du CSRD.

a) Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Les émissions de gaz à effet de serre, notamment celles issues de la collecte et du transport des déchets, représentent une part significative de notre impact environnemental. Pour y remédier, nous nous engageons à moderniser progressivement notre flotte de véhicules en la dotant de technologies moins polluantes comme des véhicules électriques. Par ailleurs, nous mettons en place des solutions d'optimisation des itinéraires de collecte afin de réduire la consommation de carburant et d'améliorer l'efficacité de nos déplacements. Chaque année, nous réalisons un bilan carbone qui nous permet de suivre nos émissions et de fixer des objectifs ambitieux mais réalisables de réduction des GES. Enfin, nous encourageons les employés à adopter des pratiques de mobilité durable, comme le télétravail ou l'utilisation de modes de transport doux.

b) Gestion durable de l'énergie

La transition énergétique est au cœur de nos préoccupations, notamment via les activités d'IDEFIN, qui investit dans des projets favorisant :

- Le déploiement et l'usage de compteurs intelligents ;
- L'optimisation de l'utilisation du réseau (effacements, pilotage des charges, flexibilité) ;
- L'adaptation des consommations en fonction des périodes (utilisation différenciée de l'énergie).

Nous travaillons à renforcer l'efficacité énergétique de nos infrastructures en installant des panneaux photovoltaïques sur nos bâtiments, avec pour objectif de maximiser l'autoconsommation d'énergie renouvelable. De plus, nous mettons en œuvre des programmes d'efficacité énergétique pour réduire la consommation de nos infrastructures, notamment en optimisant l'isolation thermique, en installant des éclairages LED et en adoptant des systèmes intelligents de gestion d'énergie. Chaque année, des audits énergétiques sont réalisés afin d'identifier de nouvelles pistes d'amélioration et de garantir une gestion optimale de nos ressources.

c) Protection des sols et réduction de l'artificialisation

Dans le cadre de la création de nouveaux parcs d'activité économique, nous sommes conscients des impacts que l'artificialisation des sols peut avoir sur les écosystèmes. C'est pourquoi nous veillons à adopter des pratiques de construction durable visant à minimiser cet impact, par exemple en intégrant des infrastructures vertes et des solutions d'aménagement permettant une gestion efficace des eaux pluviales. En parallèle, nous développons des projets de reboisement et de renaturation autour de nos sites d'enfouissement pour restaurer les sols et protéger la biodiversité locale. Ces efforts sont accompagnés d'un suivi environnemental rigoureux afin de surveiller les effets de nos activités sur la qualité des sols et la biodiversité.

d) Gestion des déchets et circularité

La gestion des déchets et la promotion de l'économie circulaire sont des priorités pour notre intercommunale. Nous améliorons constamment nos infrastructures de tri et de valorisation des déchets, avec pour ambition d'augmenter les taux de recyclage et de réduire le volume des déchets destinés à l'enfouissement. En collaboration avec BEP Environnement, nous développons également des initiatives visant à sensibiliser les citoyens et les entreprises aux pratiques de réduction des déchets, notamment à travers des programmes de formation sur le zéro-déchet. Dans le cadre de la création de nouveaux parcs d'activité économique, nous favorisons l'utilisation de matériaux issus du recyclage et de l'économie circulaire. Nous mettons également en place des partenariats avec des entreprises locales spécialisées dans la réutilisation et le recyclage des matériaux pour soutenir une économie circulaire au niveau régional.

e) Suivi et évaluation

Afin de garantir la mise en œuvre efficace de cette politique, nous mettons en place des indicateurs de performance spécifiques pour chaque domaine d'action. Ainsi, nous mesurons la réduction de nos émissions de GES à travers notre bilan carbone annuel, l'efficacité énergétique par le biais des audits de consommation, et la qualité des sols via des études d'impact environnemental. Nos performances en matière de gestion des déchets sont suivies de près grâce aux taux de recyclage et de valorisation. Ces indicateurs font l'objet d'un suivi régulier, et nous nous engageons à ajuster nos actions en fonction des résultats obtenus. Chaque année, la politique sera révisée pour tenir compte des évolutions réglementaires et des nouveaux défis environnementaux.

f) Conclusion

En adoptant cette politique environnementale, le BEP réaffirme son engagement à être un acteur de référence de la transition écologique dans la province. Nous mettons tout en œuvre pour intégrer des pratiques durables dans l'ensemble de nos activités, dans le but de réduire notre empreinte écologique et d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Nous continuerons à promouvoir la durabilité dans toutes nos actions, afin de contribuer activement à la préservation de l'environnement tout en favorisant un développement harmonieux de notre territoire.

3. Nos actions

Les changements climatiques peuvent entraîner des risques et des opportunités significatifs pour le BEP et les autres organisations.

D'une part, les **risques physiques**, tels que les événements climatiques extrêmes comme les inondations peuvent engendrer des coûts accrus liés aux dommages matériels, à l'interruption des activités ou à l'augmentation des primes d'assurance. D'autre part, les **risques de transition**, découlant des évolutions réglementaires et technologiques visant la décarbonation, peuvent affecter la rentabilité des acteurs économiques.

Toutefois, ces défis s'accompagnent aussi d'**opportunités**, notamment en matière d'innovation, d'efficacité énergétique et de développement de nouveaux modèles économiques durables, ouvrant la voie à une croissance résiliente et à un avantage concurrentiel pour les organisations proactives.

C. BEP

1. Enjeux

Bien que ses activités n'induisent pas d'impacts environnementaux majeurs comparés à d'autres secteurs plus opérationnels, le BEP reconnaît sa part de responsabilité dans les émissions de gaz à effet de serre, principalement liées à ses bâtiments, aux déplacements professionnels et à l'organisation d'événements. Conscient de ces impacts, le BEP fait de la réduction de son empreinte carbone un axe d'amélioration prioritaire. Cet engagement s'inscrit dans une logique de cohérence avec sa mission de développement durable du territoire. L'objectif est double : mieux maîtriser les impacts directs de ses activités tout en intégrant les enjeux climatiques dans les projets qu'il porte ou accompagne. Cette démarche se veut progressive, pragmatique et alignée avec les réalités de terrain.

2. Pratiques

L'enjeu environnemental principal du BEP est :

- Les émissions de gaz à effet de serre.

Les émissions de gaz à effet de serre constituent l'enjeu environnemental prioritaire du BEP. Pour cette entité du BEP, elles proviennent principalement des déplacements professionnels, des consommations énergétiques de nos sites et événements, ainsi que de certains achats et usages quotidiens. Pour les maîtriser, nous agissons concrètement. La décarbonation de la flotte constitue un premier pilier, avec l'introduction progressive de véhicules à faibles émissions et la mise à disposition de vélos de service pour favoriser les mobilités actives sur les trajets courts.

En parallèle, nous renforçons la part d'énergie renouvelable grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques à Namur Expo, afin de réduire l'empreinte carbone liée à l'électricité consommée sur site. Cette transition s'appuie sur un suivi rigoureux des consommations énergétiques porté par la cellule patrimoine qui permet d'objectiver nos performances.

La dynamique est amplifiée par un groupe mobilité, chargé d'optimiser l'organisation des déplacements, d'encourager les alternatives au véhicule individuel et d'accompagner l'évolution des pratiques internes.

Enfin, la démarche "paperless", pilotée par le service Informatique, contribue directement à la réduction des émissions en limitant la consommation de papier et les flux logistiques associés. Ensemble, ces leviers s'inscrivent dans une logique d'amélioration continue : mesurer, réduire à la source, impliquer l'ensemble des équipes et consolider, pas à pas, une réduction durable de notre empreinte carbone au service du territoire.

Au-delà des émissions de gaz à effet de serre, nous veillons à limiter nos impacts directs sur l'environnement par des pratiques complémentaires et pragmatiques. Cela passe par une gestion responsable des ressources dans nos projets et des achats plus durables. Nous améliorons en continu nos bâtiments et espaces gérés pour favoriser la sobriété des usages et l'intégration de la biodiversité (végétalisation, zones tampons). Enfin, la sensibilisation des équipes et des partenaires aux écogestes et aux procédures internes garantit la cohérence et la pérennité de ces bonnes pratiques au quotidien.

3. *Base de référence pour le futur monitoring*

Indicateur	Unité
Energie	
Consommation totale d'énergie provenant de sources non-renouvelables	kWh
Pourcentage d'autoconsommation en énergie renouvelable	%
Nombre de m ² traités dans le cadre de rénovations énergétiques dans les communes	m ²
Réduction de consommation énergétique dans le cadre des accompagnements des communes	%
Émissions de gaz à effet de serre	
<i>Voir partie « Changement climatique »</i>	

4. *Actions*

Action
Mettre en place une comptabilité énergétique des bâtiments.
Faire de la mobilité une nouvelle fonction au sein de la structure
Mettre en place une politique d'achats durables.
Former en interne le personnel aux enjeux durables du BEP
Déployer la BEP Academy.

D. BEP Expansion Économique

1. Enjeux

Les enjeux environnementaux principaux de BEP Expansion économique sont :

- Les émissions de gaz à effet de serre ;
- L'énergie ;
- Les sols ;
- Les déchets & circularité.

En tant qu'aménageur de parcs d'activité économique, de bâtiments-relais et d'incubateurs, BEP Expansion Économique joue un rôle structurant dans le développement territorial. Cette activité s'accompagne toutefois de plusieurs enjeux environnementaux significatifs que nous avons identifiés.

Les émissions de gaz à effet de serre, issues principalement des consommations énergétiques et des chantiers, constituent un impact à maîtriser. Nous poursuivons l'objectif de réduire progressivement nos émissions, tout en anticipant les conséquences du changement climatique sur la planification et la gestion de nos infrastructures.

L'énergie représente à la fois un poste d'impact et un levier d'innovation. Nous veillons à réduire les consommations liées à nos bâtiments et équipements tout en intégrant, chaque fois que possible, des solutions de production d'énergie renouvelable dans nos projets.

Les sols sont également au cœur de nos préoccupations. Si l'urbanisation liée aux parcs d'activité peut entraîner une artificialisation, nous développons cependant des approches qui favorisent la biodiversité, par l'intégration d'espaces verts de qualité, de zones tampons écologiques, et de réserves de nature au sein des aménagements. Nous cherchons ainsi à réconcilier développement économique et respect des milieux naturels.

Enfin, la gestion des déchets de chantier et la circularité des matériaux constituent un enjeu opérationnel sur lequel nous travaillons activement, en promouvant des pratiques de réemploi, de tri sélectif et de réduction à la source dans la conduite de nos projets de construction.

Conscients de ces enjeux, nous construisons une trajectoire environnementale ambitieuse et pragmatique, au service d'un aménagement durable du territoire namurois.

2. Pratiques

BEP Expansion Économique a intégré la biodiversité et la préservation des écosystèmes au cœur de sa stratégie de développement des parcs d'activité économique (PAE).

En application de la charte signée avec la Wallonie, l'intercommunale garantit le respect des zones sensibles et exclut toute intervention en zones protégées ou Natura 2000. Une attention particulière est portée aux sites proches de ces zones, comme à Noville-les-Bois, Beauraing et Créalys®, où des mesures de gestion des risques sont définies à partir d'études environnementales.

La mise en œuvre de cette stratégie se traduit concrètement par :

- La surveillance environnementale en collaboration avec le Département Nature et Forêts (DNF) et Natagriwal ;
- L'application de la hiérarchie "éviter, réduire, compenser" ;
- Une charte encadrant les chantiers de construction ;
- Ainsi que des analyses d'incidences et diagnostics environnementaux systématiques.

Le BEP veille à la préservation de la biodiversité locale en favorisant l'utilisation d'espèces végétales indigènes pour les aménagements paysagers et en sensibilisant les entreprises implantées dans les

parcs aux enjeux environnementaux. Celles-ci doivent s'engager à respecter les principes de durabilité, et chaque parc bénéficie d'un plan d'action spécifique, élaboré dans le cadre de la certification ISO 14001.

BEP Expansion Économique intègre des principes d'économie circulaire dans la création de ses parcs d'activité. Par exemple, les terres excavées sont réutilisées sur place et les matériaux de construction sont, autant que possible, recyclés ou réemployés.

Chaque projet étant unique, il n'existe pas encore de méthode unique applicable partout. Une charte à faible impact environnemental et la législation Walterre encadrent toutefois les pratiques, notamment pour la gestion des déchets. Le BEP suit aussi le principe DNSH (*Do Not Significant Harm*) et utilise des matériaux respectant des normes strictes. Aujourd'hui, 20 % des matériaux utilisés sont recyclés, avec un objectif de 25 % pour les voiries et l'ajout d'au moins un matériau biosourcé par bâtiment. La démarche, certifiée ISO 14001, est accompagnée de formations internes pour encourager des pratiques plus durables, comme l'usage de matériaux biosourcés.

3. *Base de référence pour le futur monitoring*

Indicateur	Unité
Sols	
Nombre d'hectares de PAE consommés sur les terres agricoles	ha
Nombre d'ha de PAE développés sur des sites déjà urbanisés	ha
Nombre d'ha développés en faveur de la nature et de la biodiversité	ha
Déchets & circularité	
Quantité de déchets générés dans les chantiers (terres, etc.)	
Émissions de gaz à effet de serre	
<i>Voir partie « Changement climatique »</i>	

4. *Actions*

Action	Date	Ressources
Mettre en place le système de suivi des indicateurs environnementaux.	2027	<i>Data-warehouse</i> (base de données centrale du BEP)
Installer de la production photovoltaïque sur les bâtiments.		
Mettre en place un système de veille des bonnes pratiques environnementales dans les autres acteurs du secteur.		

E. BEP Environnement

1. Enjeux

Les enjeux environnementaux principaux de BEP Environnement sont :

- Les émissions de gaz à effet de serre ;
- Les sols ;
- Les déchets & leur circularité.

En tant qu'acteur majeur de la gestion des déchets en province de Namur, BEP Environnement contribue directement à la préservation de la salubrité publique et à la transition vers une économie plus circulaire. Ses activités, essentielles pour la collectivité, s'accompagnent toutefois d'impacts environnementaux qu'il convient de maîtriser et de transformer en leviers de progrès.

Les émissions de gaz à effet de serre sont principalement liées à l'utilisation de carburant par la flotte de camions de collecte. Conscient de cet impact, BEP Environnement déploie un plan de transition énergétique et climatique visant à réduire progressivement ces émissions par l'optimisation des tournées, l'adoption de technologies plus sobres et la recherche de solutions alternatives.

Les sols sont impactés par l'implantation d'infrastructures nécessaires à l'activité (recyparcs, centres de transfert et de traitement). Nous reconnaissons cette artificialisation, mais veillons à la limiter autant que possible par une gestion raisonnée de l'aménagement et par l'intégration d'éléments favorables à la biodiversité et au cadre de vie.

Les déchets et la circularité constituent un impact positif majeur. Par ses missions de collecte, de tri, de réutilisation et de sensibilisation, BEP Environnement contribue activement à réduire l'empreinte environnementale du territoire et à développer des comportements responsables. L'ambition est de consolider et renforcer ce rôle, en innovant et en s'appuyant sur les bonnes pratiques existantes.

Ainsi, BEP Environnement entend poursuivre son rôle de partenaire de confiance pour les Communes et les citoyens, en conciliant l'efficacité de ses services publics avec une amélioration continue de ses performances environnementales.

2. Pratiques

BEP Environnement agit pour préserver la biodiversité sur ses sites, notamment ceux certifiés EMAS. Des analyses permettent d'identifier les impacts sur la nature et des partenariats avec Natagora ont permis de recenser des espèces et de proposer des aménagements favorables à la faune et la flore. Des sites comme le centre d'enfouissement technique de Chapois ou le centre de compostage de Naninne, proches de zones Natura 2000 ou de captages d'eau, font l'objet d'une attention particulière : des mesures comme des bassins de rétention sont mises en place pour protéger les milieux naturels. De nombreuses actions concrètes sont menées sur le terrain et principalement dans le réseau de recyparcs : installation de nichoirs, hôtels à insectes, plantation de haies, arbres fruitiers, plantes mellifères et coupe-vent végétaux. Ces aménagements soutiennent la biodiversité locale et renforcent les liens entre les milieux naturels. Enfin, ces initiatives s'inscrivent dans une démarche plus large de gestion environnementale, structurée par la certification EMAS et des évaluations régulières sur les sites de traitement, témoignant d'un engagement durable pour la nature.

BEP Environnement gère les déchets ménagers de la province de Namur, dans le respect de la législation et en veillant à limiter les coûts pour les ménages. Sa priorité : protéger l'environnement tout en suivant la hiérarchie officielle de gestion des déchets. Cette hiérarchie, définie au niveau européen et transcrite dans la législation wallonne, met l'accent sur :

1. La prévention et la sensibilisation ;
2. La réutilisation et le réemploi ;

3. Le recyclage ;
4. La valorisation énergétique ;
5. Et, en dernier recours, l'élimination contrôlée des déchets non valorisables.

Les actions de BEP Environnement s'inscrivent dans le cadre du Plan Wallon Déchets-Ressources et de la Déclaration de Politique Régionale, qui fixent les grandes orientations en matière de circularité. L'objectif est clair : réduire les déchets à la source, encourager le tri, et transformer, par différentes techniques de recyclage, les déchets en ressources utiles pour demain.

3. *Base de référence pour le futur monitoring*

Indicateur	Unité
Déchets & circularité	
Poids total de déchets ménagers et assimilés gérés	tonnes
Poids de déchets réutilisés (Ressourcerie)	tonnes
Nombre de personnes sensibilisées à la prévention des déchets	personnes
Nombre de communes zéro-déchet	communes
Nombre de km parcourus par nos camions	km
Quantité de déchets transférés par voie d'eau	tonnes
Émissions de gaz à effet de serre	
<i>Voir partie « Changement climatique »</i>	

4. *Actions*

Action
Électrifier progressivement la flotte de véhicules.
Mettre en place un système de veille des bonnes pratiques environnementales dans les autres acteurs du secteur.

F. IDEFIN

1. *Enjeux*

Les enjeux principaux d'IDEFIN sont :

- Les émissions de gaz à effet de serre ;
- L'énergie.

IDEFIN agit au cœur du secteur de l'énergie pour le compte des Communes : elle finance la maintenance et le développement des réseaux de gaz et d'électricité, participe au capital d'acteurs clés (via SOCOFE, Elia, Fluxys), soutient des projets éoliens en Wallonie et organise une centrale d'achat d'énergie. Dans ce contexte, ses enjeux environnementaux majeurs sont les émissions de gaz à effet de serre et l'énergie, avec des impacts directs sur la transition climatique, la qualité du service public et l'équilibre financier des Communes.

L'enjeu "émissions de gaz à effet de serre" est central car les choix d'investissement d'IDEFIN influencent la trajectoire carbone du territoire. Financer des réseaux plus performants, favoriser l'intégration des énergies renouvelables et accompagner l'évolution des usages (électrification des mobilités, pompes à chaleur, flexibilité) permet de réduire les émissions à long terme. À l'inverse, un retard d'adaptation expose à des risques : actifs qui perdent de la valeur, coûts plus élevés pour les usagers, et pression réglementaire accrue. IDEFIN doit donc veiller à ce que ses participations et financements soutiennent une trajectoire de décarbonation crédible, compatible avec les objectifs régionaux et européens.

L'enjeu "énergie" est à la fois un risque et une opportunité. La transition en cours transforme profondément les réseaux : plus d'électricité renouvelable à raccorder, besoin de renforcer et de moderniser les infrastructures, adaptation du réseau de gaz, exigences tarifaires encadrées par le régulateur (CWaPE). Ces évolutions pèsent sur les besoins de financement, la gestion de la dette et la capacité d'IDEFIN à maintenir un dividende stable aux Communes. En parallèle, elles ouvrent des perspectives positives : économies d'énergie chez les consommateurs, meilleure sécurité d'approvisionnement, baisse progressive des coûts grâce aux renouvelables, et retombées locales via des projets éoliens publics-privés. Dans ses rôles d'investisseur, de partenaire d'ORES ASSETS et d'animateur de la centrale d'achat, IDEFIN peut orienter les choix vers des solutions sobres, efficaces et résilientes.

Finalement, les enjeux environnementaux d'IDEFIN portent sur l'alignement entre transition énergétique et intérêt général : garantir des réseaux fiables et prêts pour les usages de demain, réduire les émissions de manière mesurable, sécuriser des investissements durables et préserver les finances communales (dividende lissé, dette maîtrisée). Rendre cette équation gagnante demande de planifier sur le long terme, d'évaluer les risques climatiques et énergétiques des projets et de privilégier les solutions qui combinent impact environnemental positif et solidité économique pour les 39 Communes associées.

2. *Base de référence pour le futur monitoring*

Indicateur

Émissions de gaz à effet de serre

Voir partie « Changement climatique »

3. *Pratiques*

IDEFIN accompagne les Communes dans le financement et le développement de projets énergétiques en veillant à concilier performance économique, sécurité d'approvisionnement et impact environnemental. En tant qu'acteur public, l'intercommunale intègre la transition énergétique dans ses décisions d'investissement, ses partenariats et ses services aux Communes.

Concrètement, IDEFIN finance la maintenance et le renforcement des réseaux d'électricité et de gaz afin de garantir un service fiable aujourd'hui, tout en préparant leur adaptation aux usages de demain : intégration de productions renouvelables, électrification progressive des usages, amélioration de l'efficacité et de la flexibilité des réseaux. Elle participe au développement de projets éoliens en Wallonie, via des partenariats public-privé (Wind4Wallonia, ActiVent Wallonie) et des réalisations locales, contribuant ainsi à une production d'électricité renouvelable proche des territoires. Elle organise une centrale d'achat groupé d'énergie au bénéfice de 81 membres, pour sécuriser des conditions contractuelles compétitives, encourager une consommation plus sobre et soutenir la maîtrise budgétaire des communes. Elle investit également, de manière sélective, dans des sociétés et véhicules liés à l'énergie (notamment via SOCOFE et des participations de réseau), afin d'orienter l'épargne publique vers des projets crédibles, utiles au territoire et compatibles avec les objectifs climatiques.

4. Actions

Action

Évaluer les opportunités durables dans les investissements d'IDEFIN.

G. BEP Crématorium

1. Enjeux

Les enjeux environnementaux principaux de BEP Crématorium sont :

- Les émissions de gaz à effet de serre.

L'enjeu environnemental principal de BEP Crématorium concerne les émissions de gaz à effet de serre. L'activité de crémation requiert des apports énergétiques importants, avec des émissions associées aux cycles thermiques et au fonctionnement des installations. Des impacts indirects peuvent également provenir de l'alimentation électrique du site et des déplacements liés au service. Dans un service de proximité, l'attention porte sur la maîtrise de ces impacts, tout en garantissant la fiabilité de l'équipement et la qualité d'accueil des familles, en conformité avec le cadre réglementaire et les attentes des Communes.

2. Pratiques

Les pratiques environnementales s'inscrivent dans le fonctionnement courant du site géré par la Société des Crématoriums de France. Elles portent notamment sur :

- Un cadre de management certifié ISO 9001 (qualité) et ISO 14001 (environnement), garantissant des procédures, un suivi d'indicateurs et une amélioration continue.
- L'efficacité énergétique des installations, via l'optimisation des cycles, l'entretien préventif et, lorsque pertinent, la valorisation des calories pour les besoins du bâtiment.
- La maîtrise des émissions atmosphériques par des équipements de traitement et de contrôle conformes aux exigences applicables, avec un suivi régulier ;
- Le suivi raisonné des consommations de ressources (gaz, électricité, eau) et le choix d'équipements performants lors des renouvellements ;
- L'intégration et l'entretien des abords du site, avec une attention aux nuisances potentielles et à la tranquillité des lieux.

Cette organisation vise une progression mesurée et documentée des performances, au service des familles, des communes et du territoire.

3. Base de référence pour le futur monitoring

Indicateur

Émissions de gaz à effet de serre

Voir partie « Changement climatique »

4. Actions

Action

Mettre en place un moment d'échange régulier avec le gestionnaire du crématorium sur la thématique durable.

III. SOCIAL

A. Enjeux sociaux

1. *Reconnaissance des travailleurs*

La reconnaissance au travail est l'un de ces sujets que l'on tient parfois pour acquis, alors qu'il est profondément structurant dans la vie d'une organisation. Elle touche à quelque chose de simple mais essentiel : le besoin, pour chaque personne, de savoir que ce qu'elle fait a du sens, que son engagement est vu, compris et apprécié. C'est un levier de motivation, de stabilité, de confiance, et parfois même de santé mentale.

Au BEP, ce sens et cette reconnaissance ne relèvent pas seulement de démarches individuelles ou du seul management : ils s'ancrent d'abord dans un cadre stratégique clair, partagé et cohérent. Ce cadre – missions, priorités, résultats attendus – permet à chacun d'identifier la contribution de sa fonction aux objectifs collectifs et d'y trouver du sens. Il crée les conditions pour que la reconnaissance puisse être formulée, perçue et partagée, à travers l'autonomie accordée, la responsabilité dans les projets, les modalités de collaboration, ainsi que les dispositifs RH (évaluation, développement, formation, mobilité, rémunération et avantages). Dans ce contexte, la reconnaissance devient une dynamique collective à laquelle chacun peut activement contribuer, en exprimant, en demandant et en donnant des signes de reconnaissance au quotidien.

Si la reconnaissance inclut la rémunération ou la carrière, elle va bien au-delà. Elle se joue dans les relations de travail, dans les échanges, dans les initiatives, dans le regard que l'on porte sur le travail des autres et sur le sien, et dans des signes concrets qui indiquent que ce que l'on fait compte. Elle s'appuie autant sur un cadre organisationnel lisible et équitable que sur des comportements professionnels qui la rendent tangible au quotidien.

Dans certaines organisations, lorsque la reconnaissance est absente ou perçue comme injuste, elle peut troubler les individus comme les organisations. On observe, en Europe mais pas seulement, une montée de syndromes psycho-sociaux qui peuvent être liés à cet enjeu : *brown-out*, *bore-out*, *burn-out*, etc. À l'inverse, une culture de reconnaissance bien ancrée, soutenue par un cadre stratégique explicite et des pratiques RH cohérentes, renforce l'envie de s'impliquer, le plaisir de travailler en équipe et le lien avec les valeurs de l'organisation. Elle joue aussi un rôle dans la fidélisation des équipes, dans l'attractivité auprès des nouveaux profils, et dans la capacité d'un collectif à traverser les périodes de changement sans se désagréger.

Pour les 475 collaborateurs du BEP travaillant sur le territoire namurois, la reconnaissance des efforts individuels et collectifs est un enjeu majeur. Cette reconnaissance, portée à la fois par le cadre stratégique, les pratiques RH et l'engagement de chacun, est essentielle pour maintenir et améliorer la motivation des *BEPiennes* et *BEPiens*, ainsi que pour résoudre les problématiques de satisfaction. Valoriser l'investissement de chaque employé permet au BEP de renforcer la rétention du personnel et d'attirer de nouveaux talents. Elle contribue directement à un environnement de travail motivant et épanouissant, en ligne avec les attentes en matière de formation, de salaire, de télétravail et de sens du travail. En prenant en compte les valeurs intergénérationnelles de nos travailleurs et la demande croissante de flexibilité, et en donnant à chacun la latitude d'exercer son autonomie et de faire reconnaître sa contribution, le BEP s'engage à promouvoir une culture d'entreprise où chaque collaborateur se sent valorisé, acteur et engagé.

2. *Santé & sécurité au travail*

Travailler dans de bonnes conditions physiques et mentales est un droit fondamental et une attente légitime de tout travailleur. Derrière l'expression souvent technique de "santé et sécurité au travail", il y a en réalité une question de respect, de dignité et de soin porté aux personnes. L'enjeu ne se limite pas à la prévention des accidents visibles ou aux équipements obligatoires. Il englobe l'ensemble des

facteurs qui permettent à un collaborateur d'effectuer son travail sans se mettre en danger, sans s'épuiser, et en étant écouté lorsqu'un risque apparaît.

La santé au travail recouvre aujourd'hui un large spectre de réalités. Elle inclut bien sûr les risques physiques (gestes répétitifs, manutention, bruit, exposition aux intempéries, etc.), mais aussi les risques dits psychosociaux, comme la surcharge mentale, le stress chronique, le manque de reconnaissance ou le déséquilibre entre vie professionnelle et vie privée. Ces risques ne s'expriment pas de la même manière selon les métiers, les structures ou les contextes, mais tous peuvent affecter durablement les personnes comme les organisations.

Dans de nombreux secteurs, y compris les métiers de terrain, on observe une hausse des troubles musculosquelettiques, des arrêts de travail liés au stress ou encore une usure professionnelle qui se manifeste parfois silencieusement, avant de produire des effets lourds. Protéger la santé des travailleurs, c'est donc aussi agir en amont : questionner les conditions de travail, les rythmes, les charges, les relations hiérarchiques ou encore les dispositifs d'écoute et de soutien.

Assurer un environnement de travail sain et sécurisé ne relève pas seulement de l'obligation réglementaire. C'est un choix stratégique, un facteur clé d'engagement collectif. Une organisation qui prend soin de ses équipes, qui met en place des actions concrètes de prévention, d'aménagement et de formation, construit un climat de confiance, limite l'absentéisme, et renforce sa capacité à relever les défis de demain.

Avec ses 475 collaborateurs, toutes intercommunales confondues, et une collecte annuelle moyenne de 487 kg de déchets par habitant dans la province de Namur, la santé et la sécurité physique des travailleurs sont un enjeu majeur pour le BEP. Les trois accidents par mois enregistrés au cours des cinq dernières années soulignent les risques physiques et les impacts organisationnels, et ce bien que ce chiffre soit faible comparé à la moyenne des accidents par an pour l'ensemble de la COPIDEC (Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets). Ces accidents affectent la santé des travailleurs mais aussi l'efficacité de la collecte et du traitement des déchets. De plus, les troubles musculosquelettiques et les risques psychosociaux, tels que le burn-out et le bore-out, représentent depuis plusieurs années des défis importants. Assurer un environnement de travail sûr et sain est donc essentiel pour le bien-être des collaborateurs et la performance globale du BEP.

B. Politique sociale

La présente politique concerne tout le personnel employé et ouvrier du groupe BEP.

Au sein du groupe BEP, nous avons conscience que les femmes et hommes qui constituent nos équipes sont notre ressource la plus précieuse et nous sommes fiers des valeurs fondamentales qui les guident : engagement, professionnalisme, proximité, partenariat, et ouverture d'esprit. Ces valeurs sous-tendent notre politique en vue d'offrir un environnement de travail sûr, inclusif et épanouissant à chacun de nos collaborateurs.

Cette politique repose sur 3 axes majeurs :

1. Diversité, inclusion et non-discrimination

Le BEP s'engage à promouvoir une culture de l'ouverture et croit fondamentalement en l'importance de la diversité et de l'inclusion au sein de son organisation. La politique de recrutement et de gestion des talents garantit à chacun, quelle que soit sa race, son sexe, son âge, sa religion, son origine, son handicap, etc. d'être traité avec équité et respect. LeBEP veille à créer un environnement de travail où chacun se sent respecté et valorisé, et à combattre toute forme de discrimination.

2. Responsabilisation, autonomie et engagement

Le BEP encourage ses collaborateurs à s'impliquer activement dans la performance générale et la définition/l'opérationnalisation de la stratégie du groupe BEP. La culture collaborative basée sur la responsabilisation et l'engagement de chacun favorise un environnement de travail où le partage des idées et des connaissances est encouragé. Les collaborateurs disposent des ressources nécessaires pour qu'ils puissent développer de façon continue leurs compétences et leur potentiel.

3. Environnement de travail et bien être

Le BEP est particulièrement attentif à la sécurité et au bien-être de ses collaborateurs. La plupart des travailleurs sont amenés à exercer un travail revêtant un caractère de pénibilité physique et de risques. Il est dès lors primordial de leur fournir l'équipement, la formation et l'accompagnement adéquats pour leur permettre d'exercer leur fonction dans les meilleures conditions. Des mesures proactives sont mises en place pour prévenir les accidents et protéger la santé de nos collaborateurs.

Le BEP veille à ce que le cadre de travail soit agréable et sécurisant tant sur le plan des aménagements que sur le plan de la collégialité, du management et de la collaboration. Les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et les réglementations traitant du bien-être au travail et du dialogue social sont respectés. Au-delà du respect du statut syndical de la fonction publique, le dialogue avec les représentants des travailleurs et avec les collaborateurs se fait de la façon la plus transparente et collaborative qui soit.

4. Objectifs généraux

Dans le cadre de notre engagement ESG, nous visons à atteindre les objectifs suivants :

- **Améliorer continuellement les pratiques en matière de sécurité au travail**, avec pour objectif de réduire le taux d'accidents et d'incidents à zéro ;
- **Favoriser l'inclusion et la diversité** en s'assurant d'un traitement équitable et respectueux de tous ;
- **Renforcer le bien-être des employés** en mettant en œuvre des plans d'actions spécifiques basés sur le retour de nos collaborateurs ;
- **Encourager le développement professionnel** par l'accès à des formations continues, de l'accompagnement approprié et des perspectives de carrière épanouissantes ;
- **Maintenir un dialogue constructif et participatif** avec tous les collaborateurs pour améliorer continuellement notre environnement de travail.

Le BEP s'engage à réviser régulièrement cette politique pour garantir qu'elle répond aux besoins évolutifs de l'organisation et du personnel.

C. Pratiques

Les pratiques se basent sur les objectifs généraux du BEP en matière sociale.

1. Améliorer continuellement les pratiques en matière de sécurité au travail

En matière de sécurité au travail, le dispositif a été renforcé par l'élargissement de l'équipe de prévention, ce qui permet d'accroître la proximité opérationnelle et la capacité d'analyse. La gestion des risques est dynamique : des analyses systématiques des postes et des incidents sont réalisés. Le BEP investit de manière continue dans la formation et la sensibilisation au respect des normes de sécurité, avec des parcours d'intégration structurés et une validation des compétences pour tout nouveau collaborateur de BEP Environnement. Les équipements de protection individuelle et les vêtements de travail font l'objet d'une attention particulière, tant dans le choix et la disponibilité que dans le contrôle d'usage et la conformité. La collaboration du BEP avec le SEPPT (Service Externe de

Prévention et de Protection au Travail) s'inscrit dans une logique de co-construction : audits ciblés, appui méthodologique et accompagnement des plans d'action.

2. Favoriser l'inclusion et la diversité

Favoriser l'inclusion et la diversité est un autre pilier de la politique sociale du BEP, qui accueille des stagiaires et collabore avec l'AVIQ pour promouvoir l'emploi des personnes en situation de handicap. Le recours à des ETA permet de soutenir l'emploi adapté dans nos domaines d'activité. Le BEP s'engage auprès de dispositifs de peines alternatives et contribue ainsi à la réinsertion par le travail. En parallèle, un partenariat actif avec l'IFAPME est en place pour former des jeunes aux métiers informatiques et financiers. La place des femmes est affirmée au sein de l'équipe managériale, avec une parité au niveau des directions. L'équité salariale est garantie par des échelles transparentes, communiquées et appliquées de manière cohérente.

3. Renforcer le bien-être des employés

Le bien-être des employés constitue un enjeu transversal. Le BEP collabore avec le Service Social Collectif pour apporter un soutien aux situations individuelles. Les postes de travail sont conçus avec une attention accrue à l'ergonomie, afin de prévenir les troubles musculosquelettiques et d'adapter l'environnement de travail aux besoins opérationnels. Des moments conviviaux, tels que les événements de Saint-Nicolas et de Nouvel An, renforcent le lien social et la cohésion d'équipe. Des analyses des risques psychosociaux sont menées et donnent lieu à des plans d'actions ciblés, intégrant des mécanismes d'alerte confidentiels, l'appui des personnes de confiance et des formations spécifiques pour les managers.

4. Encourager le développement professionnel

Le BEP encourage activement le développement professionnel à travers un plan de formation triennal, bâti sur l'analyse des besoins actuels et des compétences à anticiper. Les formations techniques ciblées (évacuation incendie, secourisme, conseillers en prévention, personnes de confiance) sont complétées par des parcours dédiés au management, combinant formation continue, coaching et partage de pratiques. Cette dynamique s'appuie sur une gestion des talents structurée, permettant d'identifier les compétences critiques, de préparer les successions et de favoriser la mobilité interne.

5. Maintenir un dialogue constructif et participatif

Un dialogue social constructif et participatif se fonde, au BEP, sur la transparence et la coresponsabilité. Des rencontres régulières avec les délégations syndicales, tous les deux mois pour les points de la Comité pour la prévention et la protection au travail, permettent de suivre l'avancement des actions et d'ajuster nos priorités. Les échanges inter-équipes sont rythmés par les "Midis du BEP" et des réunions mensuelles au sein des équipes, qui favorisent la circulation de l'information et l'alignement opérationnel. Des groupes de travail thématiques rassemblent des profils complémentaires pour coconstruire des solutions et porter l'innovation interne, tandis que l'ensemble des équipes est associé à l'élaboration du plan stratégique.

D. Base de référence pour le futur monitoring

Indicateur	Unité
Reconnaissance des travailleurs	
Ancienneté moyenne des travailleurs	années
Turn-over	
Pourcentage d'employé qui a reçu le PDP	%
Nombre de candidatures moyennes lors d'ouverture de postes	candidatures

Taux de participation aux analyses de risques-psycho-sociaux	%
Nombre de travailleurs qui ont une ancienneté supérieure à 15 ans	travailleurs
Pourcentage de participant aux évènements internes du personnel	%

Santé & sécurité au travail

Nombre de travailleur zéro absence	travailleurs
Nombre et le taux d'accident de travail avec des conséquences graves	accidents taux
Nombre et taux d'accidents (avec ou sans interruption)	accidents taux
Nombre de travailleurs concernés par un ou plusieurs accidents	travailleurs
Taux d'absentéisme	taux
Taux de bien-être	taux

E. Actions

Action

Partenariat avec le Forem pour la création d'une BEP Academy pour former des chauffeurs.

Mise en place de la directive transparence salariale.

Analyse des risques psychosociaux pour les services de collectes

Aménagement des bureaux du site de Salzinnes.

Opérationnalisation du plan triennal de formations pour chaque section.

IV. SOCIÉTAL

A. Enjeux sociétaux

1. *Condition de vie des citoyens*

Les conditions de vie façonnent la qualité du quotidien des citoyens. Elles regroupent un ensemble de facteurs qui, mis bout à bout, déterminent si chacun peut vivre dans un environnement sûr, sain, accessible et porteur d'opportunités. L'accès à des infrastructures publiques de qualité, des services essentiels bien gérés, des espaces de vie agréables et inclusifs, tout cela participe directement à la satisfaction et à la dignité de vie des habitants.

Cet enjeu est particulièrement crucial à l'échelle locale. C'est dans les communes, les quartiers, les villages que se ressentent de manière concrète les effets des politiques publiques : des projets d'aménagement (une école rénovée, une maison de repos modernisée, une bibliothèque ou un centre culturel accessible, un espace vert bien entretenu, un bâtiment administratif fonctionnel) ont tous un impact direct sur le quotidien des citoyens, en particulier les plus vulnérables.

Améliorer les conditions de vie, c'est aussi renforcer le lien social, favoriser l'inclusion, et créer un climat de confiance entre les pouvoirs publics et les habitants. Dans un contexte où de nombreuses attentes se concentrent sur les territoires, qu'il s'agisse de répondre aux enjeux environnementaux, de garantir l'accès aux soins, ou de revitaliser des centres urbains ou ruraux, le rôle des intercommunales et des acteurs locaux est central. Ils sont les acteurs centraux de la transformation sociale et environnementale.

Investir dans la qualité du cadre de vie, c'est enfin faire le choix d'un développement territorial durable, attractif et équitable. Cela permet non seulement d'élever le niveau de bien-être global, mais aussi de renforcer la résilience des territoires face aux crises sociales, économiques ou climatiques.

En 2023, l'accompagnement de 38 Communes par le BEP a amélioré les conditions de vie des citoyens grâce à la réalisation de 44 projets de bâtiments publics. Ces projets ont significativement amélioré l'infrastructure éducative, sanitaire, culturelle, de sécurité, sociale, environnementale et administrative offrant des environnements de qualité. Ces infrastructures publiques de qualité sont essentielles pour le bien-être et la satisfaction des habitants de la province de Namur. Par exemple, l'amélioration des écoles peut augmenter les taux de réussite scolaire, tandis que des espaces publics bien entretenus peuvent réduire le taux de criminalité. En outre, de meilleures conditions de vie attirent de nouvelles entreprises et talents, stimulant ainsi l'économie locale. En travaillant étroitement avec les Communes, nous visons à créer des environnements sains, sécurisés et propices au bien-être pour tous les résidents. Cela témoigne de notre engagement à contribuer positivement aux conditions de vie pour tous dans la province de Namur.

2. *Dynamisme local*

Un territoire vivant est un territoire qui crée de l'activité, des liens, des idées. Le dynamisme local, au-delà des chiffres économiques, renvoie à la capacité d'une région à offrir des opportunités d'emploi, à stimuler l'innovation, à faire émerger des projets utiles, et à entretenir un tissu social et économique résilient. Il repose autant sur l'implantation d'entreprises que sur les collaborations entre acteurs publics, privés et associatifs, les parcours de formation accessibles ou encore la présence d'espaces pour expérimenter, entreprendre, coopérer.

Dans un monde en mutation, transitions écologique et numérique, les territoires qui réussissent sont ceux qui parviennent à concilier performance économique et impact positif, croissance et durabilité. Le dynamisme local devient ainsi un levier stratégique pour accompagner les transitions, retenir les talents, et donner envie à chacun de s'investir dans son lieu de vie.

Cet enjeu dépasse la simple animation économique : il s'agit de créer un écosystème favorable à l'innovation sociale et technologique, à l'entrepreneuriat responsable, à l'ancrage territorial. C'est aussi une réponse aux attentes nouvelles de proximité, de cohérence, et de sens, particulièrement fortes chez les jeunes générations et les porteurs de projets engagés.

Avec 1559 entreprises implantées dans ses parcs d'activité économique, générant 18749 emplois, le BEP a contribué au dynamisme du tissu économique et la dynamique de la province de Namur. Cette vitalité économique attire continuellement des investissements, comme en témoignent les 82 nouvelles entreprises hébergées dans nos incubateurs. Le BEP joue un rôle clé dans la stimulation de l'innovation et de la croissance locale, renforçant ainsi l'attractivité et la prospérité de la région. Le dynamisme local est crucial pour accompagner la transition durable, en cherchant de nouveaux terrains et en soutenant des projets alignés avec les objectifs de développement durable (ODD). Les incubateurs du BEP, comme le TRAKK pour les professionnels et LinKube pour les étudiants, offrent des espaces et des ressources pour les startups, encourageant l'innovation et les rencontres entre entrepreneurs. Le BEP organise des événements pour promouvoir les talents émergents et collabore avec les écoles pour garder les talents sur le namurois, favorisant ainsi la sobriété et l'attrait de rester proche de chez soi. L'objectif du BEP est de continuer à stimuler la croissance locale tout en intégrant des pratiques durables et responsables.

B. Politique du BEP

Le BEP s'engage à améliorer les conditions de vie des citoyens, à participer au dynamisme local et à prévenir les éventuels impacts négatifs de ses activités et services sur les communautés. En tant qu'intercommunale, la mission du BEP est d'accompagner les Communes et les entreprises dans leur développement, en veillant à ce que les actions menées contribuent positivement au territoire et à ses habitants.

Améliorer les conditions de vie des citoyens, c'est promouvoir une croissance économique inclusive et durable tout en réduisant les inégalités. Cet engagement se traduit par le soutien aux Communes dans la création d'infrastructures publiques de qualité, essentielles au bien-être des habitants. Le BEP contribue ainsi à renforcer la cohésion sociale, à offrir un cadre de vie attractif et à favoriser un développement équilibré du territoire.

De même, le rôle du BEP dans l'accompagnement économique s'inscrit dans une volonté de dynamiser le tissu local en créant des conditions favorables à l'entrepreneuriat et à l'innovation. En stimulant la création d'emplois et en soutenant les entreprises, nous participons activement à la vitalité économique et sociale de la province.

Cet engagement s'appuie sur des démarches structurées et reconnues. Le BEP a une politique qualité de ses services, ISO 14001, et est enregistré EMAS pour son engagement environnemental. Ces systèmes de management garantissent à nos parties prenantes un cadre rigoureux et une amélioration continue de nos pratiques. Ils attestent de notre volonté de proposer des services à forte valeur ajoutée, respectueux de l'environnement et axés sur la satisfaction des bénéficiaires.

À travers cette politique, nous affirmons notre responsabilité en tant qu'acteur public, au service d'un développement territorial harmonieux, durable et inclusif.

C. Pratiques

Le BEP possède déjà un ensemble cohérent d'initiatives qui améliorent directement les conditions de vie des citoyens et renforcent le dynamisme local ; l'inscrire dans le rapport de durabilité implique de souligner ce qu'il convient de poursuivre et de l'améliorer. Sur l'accès aux services de proximité, le BEP joue un rôle structurant en accompagnant la création et la rénovation d'équipements publics – crèches, écoles, maisons médicales, infrastructures sportives et culturelles, ainsi que des résidences

pour aînés –, contribuant ainsi à réduire les inégalités territoriales et à améliorer la qualité de vie au quotidien. Il est important de poursuivre ces appuis opérationnels tout en systématisant l'évaluation de l'impact social : mesurer le nombre de places créées, l'accès effectif des publics fragiles et la proximité réelle des services permettra d'ajuster l'offre aux besoins réels des Communes et d'orienter les investissements vers les zones les plus vulnérables.

Concernant l'emploi et l'économie locale, les incubateurs (LinKube, TRAKK et les futures structures thématiques) et les dispositifs d'accompagnement (diagnostic 360°, plans d'accompagnement, soutien à l'implantation) constituent des leviers concrets de création d'emplois et de maintien d'activités dans les zones rurales et urbaines du Namurois.

Soutenir les circuits courts et la plateforme de crowdfunding territorial du BEP favorise une économie ancrée localement ; ces dispositifs sont progressivement amplifiés et mieux articulés entre eux pour maximiser les retombées sociales sur les producteurs et les commerces de proximité. La participation citoyenne et la transparence sont des atouts sociétaux que le BEP continue de renforcer.

Enfin, sur le volet inclusion et cohésion sociale, les actions dédiées à l'insertion professionnelle, à la valorisation d'emplois peu qualifiés (notamment via la Ressourcerie et BEP Environnement) et au soutien à l'entrepreneuriat féminin sont déjà au centre des préoccupations. En conjuguant ces efforts à une communication transparente des résultats, le BEP renforcera son rôle d'acteur social territorial capable non seulement d'impulser des projets, mais aussi de mesurer et d'amplifier leur impact sur les conditions de vie des citoyens.

D. Base de référence pour le futur monitoring

Indicateur	Unité
Condition de vie des citoyens	
Part des travaux publics financés par les budgets extraordinaires des communes accompagnées par le BEP	%
Nombre de projets publics accompagnés	projets
Nombre de projets privés où le BEP sert d'intermédiaire avec les communes	projets
Dynamisme local	
Nombre total d'entreprises	entreprises
Nombre d'entreprises locales accompagnées	entreprises
Nombre d'emploi et taux moyen d'emploi	emplois taux
Nombre d'entreprises créées dans le cadre de l'accompagnement du BEP	entreprises
Taux de renouvellement des entreprises que le BEP accompagne	taux

V. GOUVERNANCE

A. Enjeux de gouvernance

1. *Intégrité*

L'intégrité est un pilier invisible mais fondamental du bon fonctionnement des organisations publiques. Elle ne se résume pas à éviter la fraude ou à respecter des procédures : elle incarne une éthique de responsabilité, de transparence et d'impartialité dans chaque décision, chaque dépense, chaque interaction avec les parties prenantes. Dans un contexte de gestion publique, elle est directement liée à la confiance, celle des citoyens, des partenaires, des Communes, mais aussi celle des équipes internes.

Lorsqu'elle est présente et perçue comme telle, l'intégrité renforce la légitimité des actions menées, facilite les partenariats, et favorise l'adhésion aux projets. À l'inverse, le moindre soupçon de conflit d'intérêt, d'opacité ou de favoritisme peut fragiliser durablement une institution et compromettre sa capacité à agir efficacement.

L'intégrité implique donc une rigueur dans la gestion des fonds publics, mais aussi une posture éthique dans les choix de gouvernance. Cela signifie rendre compte, documenter les décisions, traiter chacun avec équité et inscrire son action dans une logique de service à l'intérêt général. Dans un monde de plus en plus sensible à la transparence, où la moindre faille peut miner la réputation d'une organisation, cet enjeu est à la fois juridique, politique et profondément humain.

L'intégrité est essentielle pour le BEP, car sans elle, il risque de perdre la confiance de ses partenaires et des Communes, ce qui peut directement impacter les subsides et financements. L'intégrité assure non seulement la qualité du travail du BEP, mais aussi la confiance des partenaires et des citoyens. En étant apolitique et en respectant le pluralisme politique, le BEP garantit que les projets sont priorisés en fonction de leur impact et de leur utilité publique, indépendamment des couleurs politiques.

Les marchés publics émis par le BEP démontrent une utilisation des fonds publics avec transparence, équité et responsabilité. Sur les 76 marchés publics établis en 2023, seul un contentieux a été enregistré, soulignant l'efficacité et la rigueur du BEP dans la gestion des fonds accordés par les pouvoirs publics et les subsides européens. Cette approche renforce la réputation de l'institution et garantit une utilisation optimale des ressources pour le bénéfice commun. L'intégrité du BEP répond également aux attentes de services de haute qualité, promouvant ainsi une gouvernance exemplaire et durable.

2. *Dialogue citoyen*

Dans une société où l'exigence de transparence et de participation ne cesse de croître, le dialogue citoyen est devenu un pilier incontournable d'une gouvernance responsable. Il ne s'agit plus seulement d'informer mais d'impliquer, d'écouter et de coconstruire avec les citoyens les projets qui les concernent. Ce lien direct entre institutions publiques et résidents nourrit la confiance, renforce la légitimité des décisions et permet d'ajuster l'action publique aux réalités de terrain. Au-delà des élections, le dialogue citoyen repose sur la capacité des institutions à ouvrir des espaces d'échange, à reconnaître la diversité des voix et à intégrer les retours de la population dans la conduite des projets.

Dans un monde où les enjeux locaux sont souvent complexes (mobilité, aménagement du territoire, environnement, développement économique...), la participation active des habitants peut faire la différence entre un projet accepté et un projet contesté. Le dialogue citoyen devient alors un facteur de cohésion et d'innovation publique.

Le dialogue citoyen direct est essentiel pour garantir que les préoccupations et aspirations des résidents sont intégrées dans les décisions du BEP. Bien que les administrateurs soient élus, il est crucial de montrer l'implication directe des citoyens dans ces processus pour renforcer la légitimité et l'efficacité des actions menées. Cela permet de recueillir des avis et des idées directement des résidents, renforçant ainsi la participation citoyenne au-delà des mandataires politiques.

En connaissant bien le territoire et ses besoins, le BEP peut aligner ses missions avec les attentes locales.

Cette approche assure que les actions du BEP sont non seulement légitimes, mais aussi véritablement représentatives des besoins et des désirs de la communauté, promouvant une gouvernance transparente et inclusive.

B. Politique du BEP

Le BEP et ses intercommunales associées s'engagent à adopter une gouvernance responsable, transparente et éthique. Conformément aux obligations du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et à la réglementation sur les marchés publics, le BEP veille à une gestion rigoureuse de ses activités en garantissant l'intégrité et l'équité dans ses décisions.

Le BEP assure la transparence de ses actions en publiant régulièrement des informations sur ses activités et en garantissant la traçabilité de ses décisions. Ses pratiques reposent sur des principes d'éthique et de déontologie, assurant une gestion intègre et conforme aux règles en vigueur. Le BEP veille à l'équité dans l'attribution des marchés publics et à la promotion d'un environnement de travail inclusif.

La responsabilité sociétale et environnementale guide les choix stratégiques. Les critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) sont intégrés aux décisions et favorisent les pratiques responsables au sein des projets. La gestion des ressources et des infrastructures s'inscrit dans une démarche de durabilité, visant à réduire l'empreinte carbone du groupe et à encourager l'innovation. Le BEP met en place un suivi rigoureux de cette politique à travers des évaluations régulières et un reporting annuel permettant d'assurer la transparence et l'amélioration continue. Des canaux de signalement existent également pour prévenir et corriger d'éventuels manquements.

En appliquant ces principes, le BEP renforce la confiance placée en son institution et contribue activement au développement durable du territoire.

C. Pratiques

La gouvernance du BEP repose sur des principes forts articulés autour de quatre axes : l'intégrité, la transparence, le respect du cadre réglementaire et le respect des mandataires. Ces dimensions se traduisent à la fois par des obligations légales (notamment le CDLD, les marchés publics, les règles européennes en matière de subventions) et par des choix organisationnels visant à renforcer la confiance, la proximité et la bonne gestion de notre intercommunale.

1. *Intégrité*

L'intégrité constitue un pilier essentiel de la gouvernance du BEP. Elle est d'abord garantie par le cadre réglementaire, notamment le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et les dispositions relatives aux marchés publics et aux conflits d'intérêts.

Des procédures internes précises, reprises dans les règlements d'ordre intérieur, dans les statuts des différentes intercommunales et la charte éthique, rappellent ces règles à tous les niveaux de l'organisation. Chaque administrateur ou agent est tenu prévenir tout conflit d'intérêts lors de dossiers subventionnés.

Au-delà des règles écrites, le BEP mise sur la formation et la sensibilisation. Les administrateurs, les mandataires et les collaborateurs reçoivent une formation à leur arrivée, notamment à travers l'organisation des événements « Welcome PAC », destinés aux nouveaux élus. Une formation en gouvernance est également organisée pour tous les administrateurs lors du renouvellement des instances, incluant des modules sur les conflits d'intérêts, les responsabilités et les incompatibilités.

Enfin, une charte éthique formalise ces engagements et constitue une référence interne. L'approche vise à dépasser le simple respect formel des règles pour instaurer une véritable culture de l'intégrité.

2. *Transparence*

La transparence est envisagée sous plusieurs angles. D'une part, elle concerne la publicité des décisions : tout dossier soumis au Conseil d'administration doit être accompagné d'une note transmise, permettant aux administrateurs de disposer des informations nécessaires. Pour les décisions stratégiques, des séances d'information préalable sont organisées à destination des actionnaires. D'autre part, la transparence se traduit par la communication des résultats et des documents de gestion. Le rapport de gestion, les comptes annuels, le plan stratégique et d'autres documents sont publiés en ligne sur le site du BEP et transmis aux autorités de tutelle, avec reprise au niveau du Parlement de Wallonie. Les attributions de marchés publics sont également rendues publiques et les assemblées générales sont ouvertes aux citoyens, avec une obligation d'annonce préalable par les communes conformément aux obligations légales, avec publication des critères et bénéficiaires.

Au-delà de ce cadre légal, le Service Communication mène une politique proactive de communication, via la presse (communiqués et points presse), sur les réseaux sociaux et sites web du groupe BEP ou via l'organisation d'événements. Il coordonne également le réseau des communicateurs locaux namurois (CoLoc), permettant de relayer des informations et recueillir des questions. En interne, une vidéo de la Direction générale après chaque Conseil d'administration informe l'ensemble des collaborateurs des décisions ayant un impact sur la structure.

Cette transparence se veut équilibrée : elle respecte la confidentialité nécessaire, notamment pour les offres dans les marchés publics ou les données personnelles.

3. *Respect du cadre réglementaire*

Le respect du cadre légal et réglementaire est assuré par une organisation structurée et transversale.

La veille réglementaire repose sur deux niveaux :

- Une veille technique, réalisée par les métiers avec le soutien de prestataires externes (ex. normes environnementales, ISO 14001, EMAS) ;
- Une veille juridique, assurée par le Secrétariat général, qui suit les publications officielles, s'appuie sur des fédérations et newsletters spécialisées, et coordonne la diffusion des informations aux départements.

Le Secrétariat général joue un rôle central dans l'intégration des nouvelles obligations (GDPR, CSRD, NIS2, directive lanceurs d'alerte, égalité salariale, etc.) dans les processus métiers. Il accompagne les départements dans l'adaptation de leurs procédures, analyse les risques, propose des outils concrets et veille à ce que les évolutions réglementaires soient effectivement intégrées dans le fonctionnement opérationnel.

Les comités d'audit, obligatoires depuis 2018, renforcent ce dispositif. Bien qu'ayant un rôle essentiellement financier, ils examinent aussi le rapport de gestion, le budget, les procédures de contrôle interne et des thématiques transversales (RH, certifications, gouvernance). Ils garantissent ainsi que le respect des normes ne se limite pas aux aspects comptables, mais s'étend à l'ensemble des processus.

Enfin, des mécanismes de gouvernance clairs (seuils de délégation très bas, absence de bureau exécutif au profit d'un seul Conseil d'administration, reporting systématique des décisions déléguées) assurent une application stricte et vérifiable des règles.

4. Respect des mandataires

Le BEP veille à un traitement équitable et homogène de tous ses mandataires et actionnaires, quelle que soit la taille ou le poids démographique de la Commune qu'ils représentent. Les administrateurs reçoivent la même information, au même moment. Les rémunérations et conditions sont strictement encadrées par le CDLD et les décisions d'assemblée générale.

Un effort particulier est mis sur l'accompagnement et la proximité :

- Les événements du « Welcome PAC » pour les nouveaux élus combinent informations sur les métiers et explications sur la gouvernance, tout en permettant de créer du lien direct ;
- Des visites des collèges communaux ont été organisées pour rencontrer personnellement les 38 communes actionnaires ;
- Des comités d'avis thématiques réunissent les échevins concernés avant les décisions importantes, renforçant le retour du terrain ;
- Des séances régulières sont tenues avec les directions générales des Communes.

Le traitement équitable se reflète aussi dans la gestion des décisions : celles-ci sont préparées en amont pour éviter les clivages politiques et les votes se font dans une logique de consensus. Le système de *double quorum* (Communes et Province) garantit par ailleurs un équilibre institutionnel.

D. Base de référence pour le futur monitoring

Indicateur	Unité
Intégrité	
Nombre d'attestations sans réserve	attestations
Taux d'acceptation de subside de la part de l'autorité subsidiante	%
Pourcentage de dossiers validés par la tutelle	%
Pourcentage de factures en lien avec un marché public	%
Nombre de déclarations au référent intégrité	déclarations
Dialogue citoyen	
Taux de réponse aux plaintes déposées	%
Taux de participation des délégués aux AG	%
Nombre d'évènements réalisés par le BEP pour les citoyens	évènements
Nombre d'activités de prévention	activités
Nombre de projets financés par CILO	projets

E. Actions

Action	Date
Passer la labélisation Engagé RSE	12/2026
Intensifier la politique d'achats durables.	12/2026

VI. SYSTÈME RSE

A. Gouvernance RSE

1. Composition du comité pilotage

Le comité de pilotage RSE est composé du Directeur général, de la Directrice des Ressources humaines, de la Directrice du Secrétariat général et du Coordinateur RSE. Leurs rôles sont repris en introduction, sous le paragraphe « Rôles & responsabilités des acteurs ».

2. Fréquence et mode de fonctionnement

Lors de la mise en place de la démarche, le comité de pilotage s'est réuni chaque mois afin d'en assurer le bon lancement. Pour le suivi, ce même comité se réunira désormais tous les six mois, à l'occasion des revues de direction.

Les décisions stratégiques sont prises collectivement au sein de ce comité, sur la base de propositions apportées par le Coordinateur RSE, qu'elles soient d'ordre stratégique, opérationnel ou méthodologique. Les échanges permettent ensuite d'arbitrer et de valider les orientations retenues. Les décisions majeures sont systématiquement partagées avec le comité de direction. En fonction de la nature des sujets, les directions concernées peuvent relayer l'information auprès de leurs équipes. Le cas échéant, une communication plus large peut être organisée aux employés via un « Midi du BEP ».

B. Tableau de bord et indicateurs de suivi

1. Présentation des KPI

Aujourd'hui, les indicateurs clés de performance (KPI) se basent sur les besoins actuels du système : bilan carbone, rapport de durabilité. Mais ils vont évoluer dans le cadre de la labellisation prévue.

Sujet	KPI	Valeur 2025
Direction	Nombre de revues de direction	12
Référents	Pourcentage de référents formés	20%
Enjeux	Nombre d'enjeux de durabilité	12
Bilan carbone	Taux de complétion des data bilan carbone	80%

A l'avenir, ce tableau sera complété par de nouveaux indicateurs comme le score au label, le taux de conformité, le nombre de parties prenantes consultées ou le nombre d'actions correctives.

2. Méthodologie de collecte et mise à jour

Les KPI sont collectés auprès de l'ensemble des directions en janvier, conformément à la liste définie dans le cadre du coaching ODD mené avec Smart2Circle. Ils viendront compléter les différentes sections du rapport, en renforçant la mesure de nos impacts et l'évaluation de nos actions.

3. Objectifs et suivi des progrès

Les objectifs RSE chiffrés du BEP seront définis ultérieurement sur base des KPI retenus par le Comité de Direction Interne. Dans un premier temps, ces indicateurs servent surtout à structurer la collecte de données et à disposer d'une vision de référence.

Dans un second temps, des cibles quantitatives seront fixées pour chaque KPI prioritaire. Ces objectifs permettront, au fil des années :

- D'identifier des tendances ;
- De mesurer les écarts par rapport aux engagements pris ;

- D'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre et, le cas échéant, d'ajuster le plan d'action ou les moyens mobilisés.

Cette méthode de suivi progressive doit ainsi garantir une amélioration continue de la performance RSE du BEP et une meilleure transparence sur les résultats obtenus.



Bureau Economique de la Province de Namur
Avenue Sergent Vriethoff 2
5000 Namur

+ 32 81 71 71 71
www.bep.be

